

~~III~~

~~Bib. Pitée~~

~~Trayon n^o 46~~

1^{er} 50.

LIVRARIA PARTHENON LTDA.



4 VILLA NORMANDA
SÃO PAULO

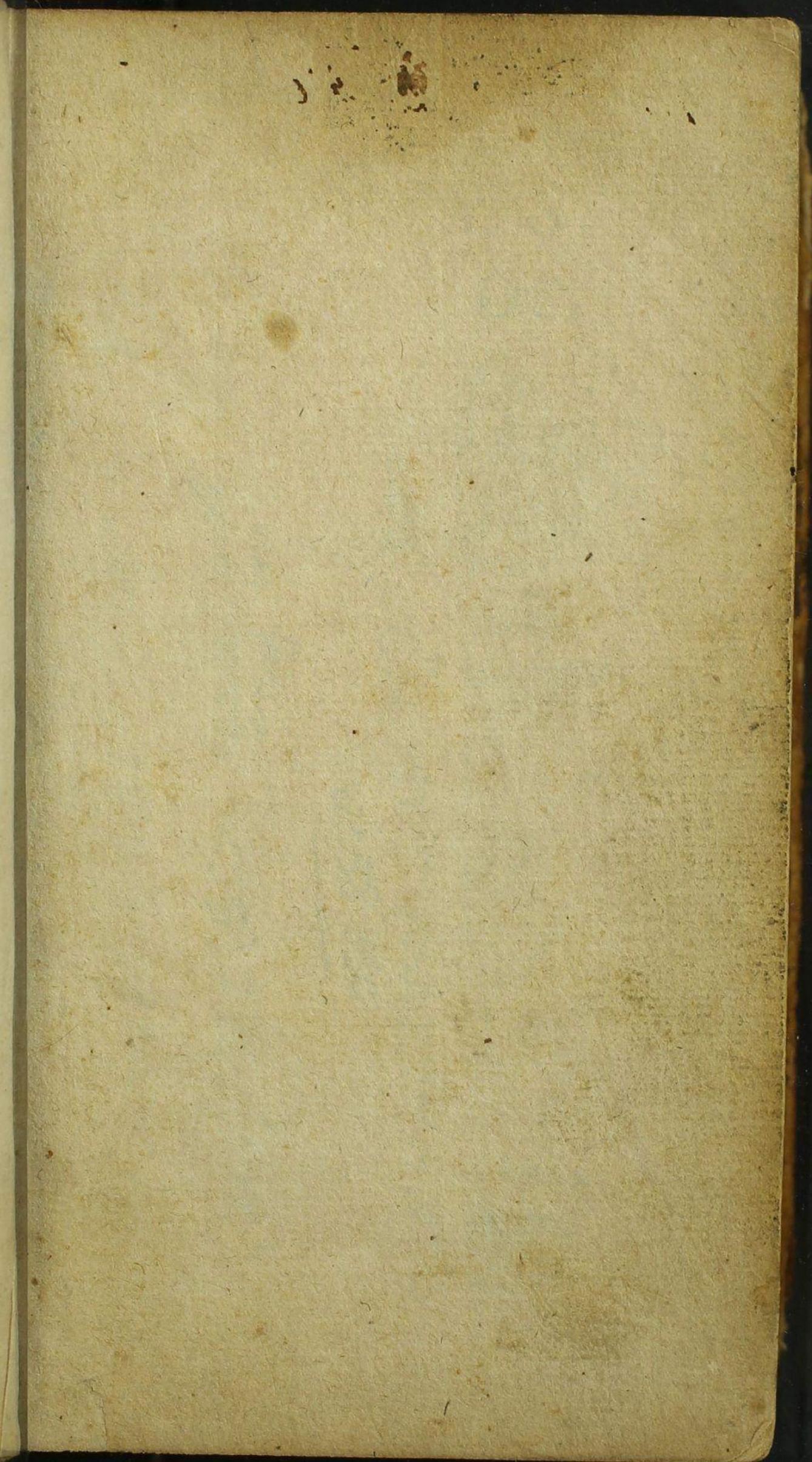
2136

400,00

Contem 3 outras
peças

10

50-
φ



A D D I T I O N D E F A I T S

E T D' U N E

T A B L E D E S M A T I E R E S

*Pour le Livre intitulé : Les Jésuites criminels
de Leze-Majesté*

L' O U V R A G E important que nous continuons terminoit la triste tradition des forfaits des Jésuites à l'assassinat d'Henri IV. Mais voici deux faits postérieurs, peu connus, qu'on a découverts depuis.

L'un concerne la Personne de Louis XIII, l'autre la Personne de Louis XIV & de Monseigneur le Grand Dauphin.

Le premier est tiré d'un Livre latin, intitulé : *Historia Jesuitica, de Jesuitarum Ordinis origine, nomine, regulis, officiis, votis, privilegiis, regimine, doctrinâ, progressu, actibus ac facinoribus, tam communiter, quam singulariter.*
. per M. Ludovicum Lucium in almâ Basileensium Academiâ Professorem publicum.

Basileæ Typis Joh. Jacobi Genathi. 1627.

Voici la traduction de ce qu'on lit aux pages 459. & suivantes de ce Livre.

» N'a-t-on pas vû l'année dernière (1625) que

Q

» le Jésuite G. G. R. , cet homme si plein d'arti-
 » fices , étoit venu à bout de persuader par les
 » mensonges les mieux colorés & les raisons les
 » plus spécieuses au Roi Louis XIII, non-seule-
 » ment de n'accorder aucun secours au Duc de
 » Savoye son Allié , mais encore de se séparer
 » entierement de toute Communion d'avec les
 » Princes d'Allemagne qui suivent la Religion
 » Evangélique , dans un tems où ces Princes &
 » leurs États étoient réduits à la dernière extrê-
 » mité ; & cela uniquement parce que les Jésui-
 » tes les font passer pour hérétiques , & sans
 » avoir aucun égard aux services que ces Princes
 » avoient rendus précédemment à la Couronne
 » de France ? Si l'on ne se conforme point à la dé-
 » cision du Jésuite , voiciles questions qu'il pro-
 » pose. & qui sont autant d'invitations à l'assassinat
 » du Roi. *Ces questions déjà écrites , dit le Jésuite ,*
 » *ont été envoyées en différens endroits ; & après les*
 » *avoir lûes à beaucoup de personnes , je les présente*
 » *au Roi (a).*

» 1^o. Si un Roi ligué avec des hérétiques con-
 » tre des Catholiques doit être dénoncé publi-
 » quement aux États.

» 2^o. Si les Princes Catholiques qui connivent
 » à pareilles actions , péchent mortellement.

» 3^o. Si le Roi déclarant la guerre aux Catho-
 » liques , & introduisant l'hérésie dans les Pro-
 » vinces étrangères , est excommunié *ipso facto*.

» 4^o. Si ceux qui ont donné conseil & aide ,
 » ne sont pas soumis à la même censure.

» 5^o. Si on ne peut pas recourir aux armes pour
 » empêcher qu'un Roi ne persécute les Catholi-
 » ques.

» 6^o. Si l'on ne peut pas résister , les armes à la

(a) Il s'agit en cet endroit du Libelle intitulé : *G. G. R. Theologi ad Ludovicum XIII Gallie Regem admonitio*. Cet Ecrit
 toit du P. André-Edmont-Jean , Jésuite.

» main , à un Roi qui ruine la Religion de fon
 » en comble , & qui afflige son Royaume.

» 7°. Si les Princes Catholiques peuvent se li-
 » guer avec quelque Prince voisin pour la défense
 » de la Religion , comme le Roi s'est ligué avec
 » les hérétiques.

» 8°. Si l'on ne peut pas établir au milieu d'un
 » si grand renversement un protecteur de la Reli-
 » gion & des malheureux , comme qui diroit un
 » Vice-Roi.

» 9°. Quel il peut être , ce Vice-Roi.

» Toutes ces choses , dit le Jésuite , ne pro-
 » viennent que du vice du Gouvernement , &
 » n'arrivent que lorsque le Royaume est livré à la
 » cupidité d'un homme ou de tel autre , & que
 » rien ne se traite avec justice & équité. C'est-à-
 » dire [en bon François] , lorsque les choses se
 » font contre la volonté & les ordres des Jésuites.

» Les Jésuites ont prouvé par des faits réels
 » que leurs représentations & leurs menaces
 » étoient sérieuses , & que ce n'étoient point des
 » paroles vaines & inutiles. Pour s'en convain-
 » cre , il suffit de jeter les yeux sur la Lettre
 » qu'une personne de la premiere distinction en
 » France a écrite sur le dessein abominable d'un
 » nommé François Martel , Prêtre d'Etrecan près
 » de Dieppe , conçu par le conseil & à l'instiga-
 » tion de deux Jésuites contre Louis XIII à pré-
 » sent Roi de France & de Navarre. Voici en
 » quels termes elle est conçue.

MONSIEUR & mon Ami ,

» Vous n'ignorez pas que la race des parricides
 » & de ces scélérats qui attentent à la vie des
 » Rois , la race , dis-je , des Chastel & des Ra-
 » vaillac , n'est pas entierement détruite , & n'est

» s'est point éteinte avec le feu qui les a réduits en
 » cendres. C'est un Hidre à sept têtes , qui en
 » mourant ou après la mort fait se rendre la vie ,
 » s'accroître même & se rajeunir ; de sorte que
 » l'une de ses têtes tombant , une autre aussitôt
 » paroît pour prendre la place de celle qui est
 » tombée.

L'Auteur après avoir fait mention de l'exécra-
 ble attentat commis par Ravailiac sur la Personne
 de Henri IV , ajoute : » Je vais vous en rappor-
 » ter un tout nouveau dont l'horreur vient de se
 » produire au grand jour par un coup de la Pro-
 » vidence , & contre l'attente de leur pernicieuse
 » cabale (il parle des Jésuites) , quelque soin que
 » leur adresse artificieuse ait pris pour le cacher ,
 » & quelque effort que leur hipocrisie impuden-
 » te , qui n'oublie rien pour jeter un voile sur un
 » forfait si détestable , ait pu faire pour en déro-
 » ber la connoissance au Public.

» Plaise à Dieu que le Roi (Louis XIII) n'ou-
 » blie jamais , pour son bonheur , l'attentat com-
 » mis sur son pere , & les projets utiles & glo-
 » rieux de tant de Princes & d'Etats qui se sont
 » affranchis de la tyrannie de ces serpens qui n'en-
 » trent dans le sein qui les nourrit que pour le dé-
 » chirer. Quoique ces malheurs soient connus de
 » tout le monde , & que chacun en sente l'attein-
 » te , & en gémissent dans le silence ; loin qu'il se
 » trouve des mains assez hardies pour relever le
 » monument de la proscription des Jésuites , cette
 » Piramide qui peu de tems après son érection a
 » été détruite , & que l'oubli a comme effacée de
 » la mémoire des hommes , au grand regret des
 » gens de bien , il ne s'éleve pas même une voix
 » courageuse , pour en demander le rétablisse-
 » ment. Quel bien peut-on espérer dans tout ce
 » qu'on voudra entreprendre & faire , tant que

» ces infectes venimeux d'Espagne porteront le
 » poison dans le cœur des François, & (ce qui
 » doit nous arracher des larmes de sang) pénétre-
 » ront dans les Conseils les plus secrets des Prin-
 » ces, & y affermiront à leur gré un empire qui
 » ne peut qu'entraîner avec lui la ruine totale du
 » Royaume ?

» Apprenez donc que depuis quelques jours un
 » Prêtre nommé *François Martel*, atteint & con-
 » vaincu de plusieurs crimes capitaux, & entre
 » autres d'avoir voulu attenter à la vie du Roi
 » (Louis XIII) par le conseil & à l'instigation de
 » deux Jésuites, a été condamné par le Parle-
 » ment de Rouen à être roué, ensuite brûlé,
 » conjointement avec son domestique, condamné
 » à être préalablement pendu, & leurs cendres
 » jettées au vent.

» Ce méchant & malheureux *François Martel*,
 » Prêtre de la Paroisse d'Etreaux près de Dieppe,
 » avoit d'abord exercé la fonction d'Avocat à
 » Dieppe même, sous le nom de Nicolas, pen-
 » dant dix ans qu'il a été marié. Après la mort de
 » sa femme, il entra dans le Clergé, & fut ordon-
 » né Prêtre, sous le nom de François. Il obtint
 » dans la suite par artifice la Cure d'Etreaux.

» Etant venu dernièrement à la fameuse Foire
 » de Rouen, il se présenta devant le premier Pré-
 » sident, & lui dit qu'il étoit dans le dessein d'al-
 » ler parler au Roi, & de lui déclarer dans le se-
 » cret, qu'un Soldat Espagnol originaire de Flan-
 » dres, s'étoit confessé à lui, qu'il s'étoit proposé
 » d'attenter à la vie de Sa Majesté sur le Pont
 » Neuf, avec quatre autres scélérats. Ce fourbe
 » se flattoit que par le moyen de ce faux avis, &
 » cette déclaration secreta qu'il demandoit à
 » faire à la Personne même du Prince, il seroit
 » introduit en sûreté & sans aucune difficulté en

» la présence du Roi, & qu'il auroit par-là toutes
 » les facilités possibles de le massacrer.

» Le Premier Président touché des bonnes dis-
 » positions de ce Prêtre, le fit partir sur le champ
 » dans son carosse pour Paris, & l'adressa au
 » Chancelier, qui ayant entendu sa déposition le
 » remit au Capitaine des Gardes. Cet Officier
 » voulant traiter Martel avec bonté le promena
 » par lui-même ou par ses amis, pendant quel-
 » ques jours dans Paris, à dessein de faire des re-
 » cherches, & de se saisir des Soldats regicides,
 » si elles réussissoient.

» Cependant *Martel*, pour donner plus de
 » poids à sa déposition, supposa des lettres à lui
 » écrites par le Soldat qui lui avoit confessé son
 » dessein parricide, dans lesquelles il se plaignoit
 » de sa perfidie, & lui reprochoit d'avoir violé
 » le secret de la Confession, & de l'avoir exposé
 » à un danger capital. Ces lettres apportées à Pa-
 » ris par le Valet de *Martel* appelé *Galeranus*,
 » étoient remises à un mercenaire, qui les por-
 » toit au Maître, quelque part qu'il fût. Ce do-
 » mestique de Martel, pour mieux tromper son
 » commissionnaire, se disoit Soldat aux Gardes.
 » On se saisit du commissionnaire avec ses lettres,
 » & on lui demanda de qui il les tenoit. Il répon-
 » dit que c'étoit d'un jeune homme, qui les lui
 » avoit remises sur le Pont Notre-Dame, lui
 » donnant quinze sols pour sa peine. Il ajouta
 » qu'il le reconnoîtroit aisément, s'il le voyoit. Ce
 » qui arriva peu de tems après. Sur cet indice ce
 » Galeran & son Maître furent conduits en pri-
 » son, & interrogés par deux Conseillers du Roi.

» Martel soutint d'abord ses premières dépositi-
 » ons, assurant que le forfait lui avoit été révélé
 » en confession. Mais bientôt après il convint de
 » la fausseté de ce fait & de la supposition des let-

» tres. Sur la varieté de ces dépositions, ils fu-
 » rent renvoyés, avec le commissionnaire, au
 » Parlement de Rouen, à qui on adressa une com-
 » mission & des Lettres Patentes pour faire leur
 » procès.

» Arrivés à Rouen, il se répandit aussitôt un
 » bruit, que le malheureux *Martel* étoit atteint
 » depuis long-tems de plusieurs crimes.

» Les Commissaires firent en conséquence
 » des informations sur sa vie passée, & confronte-
 » rent à lui & à son domestique plusieurs témoins.
 » Le Premier Président, deux Officiers Royaux
 » & quatre Conseillers du Parlement les interro-
 » gerent avec soin. On donna huit jours aux Ju-
 » ges pour l'instruction & la décision du Procès.

» Il consta par ce Procès, 1^o. que *Martel* étant
 » encore Curé d'Étrean, avoit reçu en prêt qua-
 » rante livres de son Vicaire; & que le terme de
 » l'obligation étant échu, il avoit nié la dette
 » jusqu'à trois fois en présence du Juge du lieu,
 » de son Lieutenant & du Doyen.

» 2^o. Que *Martel* au mois d'Août dernier avoit
 » été accusé de Sodomie devant l'Official de
 » Rouen. On lui présenta la procédure, & il
 » avoua qu'il avoit commis ce crime avec Jac-
 » ques Guinet & Nicolas Galeran ses domesti-
 » ques, & qu'il l'avoit encore tenté sur un autre.

» 3^o. Qu'ayant fait chez lui monter sur un
 » banc un jeune homme, pour lui faire prendre
 » quelque chose d'élevé, il lui avoit jetté une
 » corde au cou; & l'ayant entraîné en bas, il
 » l'auroit étranglé, s'il n'étoit survenu quelqu'un.
 » Qu'ayant été appelé en Justice pour ce crime,
 » il avoit transigé avec sa partie, & que cette
 » convention horrible avoit été produite en Ju-
 » gement: Que ledit Prêtre ayant un voisin ap-
 » pelé *Christophe Auvrai*, dont il étoit ennemi,

» & l'ayant voulu faire assassiner par son do-
 » mestique *Galeran*, celui-ci l'avoit blessé dan-
 » gereusement d'un coup de pistolet, & que
 » craignant les suites de son attentat, il s'étoit
 » enfui à Paris par ordre de son Maître, & y avoit
 » vécu six mois à ses dépens.

» 4°. Martel avoua encore qu'ayant repris à
 » Paris *Galeran* à son service, il partit avec lui
 » pour Rouen, où il avoit acheté de la méche &
 » de la poudre, avec quoi *Galeran*, à l'aide de
 » deux autres, avoit mis le feu à la maison dudit
 » *Christophe Auvrai*, & l'avoit réduite en cen-
 » dres : Qu'après cette action lui Martel étoit
 » parti pour Dieppe, avec *Ambroise Guyot*, Jé-
 » suite ; & que *Galeran* ayant pris pendant la
 » nuit la fuite sur un cheval qu'on avoit amené
 » chez son Maître à ce dessein, s'étoit rendu dès
 » le matin à Rouen, où son Maître l'avoit revû
 » quelque tems après.

» 5°. Enfin, pour comble de ses crimes, dont
 » l'un entraîne toujours l'autre, le Procès prou-
 » voit que Martel étant à Rouen s'étoit rendu
 » chez le Premier Président, & lui avoit fait la
 » déclaration dont nous avons parlé ci-dessus. Ce
 » scélérat y convint que son dessein en effet avoit
 » été de tuer le Roi, & que deux Jésuites, *Am-
 » broise Guyot* & *Pierre Chapuis*, avoient été ses
 » conseillers & ses instigateurs. C'est sur cette
 » déposition que l'ayant fouillé, on lui a trouvé
 » sur la cuisse nue un couteau semblable à celui
 » de Ravillac. Le Jésuite *Chapuis* est encore
 » gardé chez son Recteur, & on dit qu'il sera
 » bientôt traduit en jugement. *Ambroise Guyot*
 » est détenu en prison, & le malheureux com-
 » missionnaire mis hors de Cour & de Procès, a
 » été renvoyé à Paris avec une récompense.

» *Galeran* a déclaré qu'il n'a point eu connois-

» sance du dessein regicide de son Maître ; mais
 » qu'il y en a d'autres qui sont complices , puisqué
 » *Martel & Ambroise Guyot* ont eu souvent des
 » conférences ensemble ; & que depuis peu ,
 » avant le départ de *Martel* pour Paris , ce *Jésuite*
 » avoit amené de Flandres deux Soldats Espa-
 » gnols , qui ont séjourné quelque tems avec *Ambroise*
 » chez *Martel* , qui leur a fait des pro-
 » messes. Sur quoi ledit *Martel* a avoué que le
 » *Jésuite Ambroise Guyot* avoit en effet amené avec
 » lui ces deux Soldats ; qu'il leur avoit mal parlé
 » du Roi & de son Gouvernement , sans doute
 » pour les sonder , & qu'il avoit mené lui *Martel*
 » au Refectoire des *Jésuites* de Dieppe.

» On vient de surprendre en outre chez un pa-
 » rent de *Martel* , des lettres datées du mois de
 » Mai dernier , dans lesquelles *Martel* fait des
 » complimens à *Ambroise Guyot* , & ordonne
 » qu'on lui dise , de prier Dieu & la Vierge Ma-
 » rie , de hâter & de protéger le succès du des-
 » sein qu'ils ont formé ensemble avant son départ ,
 » de porter son parent & un autre de joindre
 » leurs prieres aux siennes. *Le Roi* , ajoute-t-il ,
 » est parti de Paris , & y reviendra bientôt. Je n'ai
 » bougé d'ici depuis quinze jours ; mais il est néces-
 » saire que j'y sois ainsi fixé. Cette lettre renferme
 » encore plusieurs autres choses , par où il conste
 » que *Martel* & le *Jésuite Ambroise Guyot* ont
 » formé cette affreuse conspiration , & en ont
 » souvent traité ensemble. Il y est fait aussi men-
 » tion de plusieurs conversations que *Martel* a
 » eues avec un autre *Jésuite* , qui disoit que le bon-
 » net à trois cornes avoit été apporté aux *Jé-*
 » suites de Paris , par la Sainte Vierge.

» Voilà , Monsieur , ce que j'ai pu apprendre
 » de certain sur cette affaire , par où vous pourrez
 » voir quels sont les ministres que le diable em

» ploye, & qu'il y a peu de mains qui veulent
 » se dévouer aux attentats sur la personne des
 » Rois & aux crimes de leze-Majesté; qu'il faut
 » qu'elles ayent été comme formées à ce dessein,
 » & disposées par des crimes & forfaits des plus
 » énormes.

» Je finis cette lettre en priant le Pere des mi-
 » séricordes d'étendre une main protectrice sur la
 » tête de son Fils notre Roi, de le conserver par
 » la protection de ses Anges, contre les projets &
 » menées criminelles de ses ennemis.»

A Paris le 11 Février 1625.

L'Auteur ne dit point ce que sont devenus les deux Jésuites *Ambroise Guyot*, & *Pierre Chapuys*. On a vû dans la note de la page 343, ce qu'en dit un Ouvrage imprimé en 1643 :
 » qu'Ambroise Guyot par une violence énorme
 » faite aux loix du Royaume, fut tiré d'entre
 » les mains de la Justice pour le garantir de la
 » punition qu'il avoit méritée ». Cette indication a donné lieu à bien des recherches, après lesquelles on a enfin déterré l'Arrêt du Conseil qui a fait cette énorme violence aux loix du Royaume. Nous allons le transcrire tel qu'il est.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

Du 18 Février 1625.

» Le Roi étant en son Conseil, sur le rapport
 » qui lui a été fait du procès que sa Cour de Par-
 » lement de Rouen fait de présent au P. Am-
 » broise Guyot Jésuite, ensuite de celui qui a été
 » parfait par ladite Cour à Me François Martel,
 » Prêtre & Curé d'Etrean, & considérant l'im-
 » portance de l'affaire, a ordonné & ordonne

» que toutes procédures, charges & informa-
 » tions qui ont été faites contre ledit P. Am-
 » broise Guyot lui seront envoyées, & cepen-
 » dant que ledit Ambroise Guyot sera mis entre
 » les mains de l'Huissier de son Conseil envoyé
 » pour cet effet, pour être mis par lui ès mains
 » de celui qui sera ordonné par Sa Majesté. Fait
 » au Conseil d'Etat du Roi tenu à Paris le dix-
 » huitième jour de Février 1725. *Signé, Poitier.*

L'Huissier se transporta à Rouen, signifia l'Ar-
 rêt au Procureur Général, tira Ambroise Guyot
 des prisons, dressa de longs procès-verbaux, em-
 porta une expédition des informations, amena le
 prisonnier à Paris, le consigna entre les mains du
 P. Cotton, Provincial, lequel par acte du 29 Fé-
 vrier, s'engagea de le représenter toutes les fois
 qu'il en seroit requis.

Telle est la voye qu'on prit pour arrêter la pro-
 cédure faite contre ce Jésuite, accusé & violem-
 ment suspect d'avoir trempé dans une conjuration
 contre la personne du Roi.

L'autre fait qui concerne Louis XIV & le Dau-
 phin son Fils, nous a été conservé dans des Mé-
 moires manuscrits de M. Antoine Blache, né
 d'une Famille noble du Dauphiné, Prêtre du
 Diocèse de Grenoble, Docteur en Théologie,
 & qui est mort âgé de quatre-vingt-deux ans le
 29 Janvier 1714 à la Bastille, où les Jésuites
 l'avoient fait enfermer le 17 Avril 1709.

En attendant qu'on puisse rassembler ces Mé-
 moires qui mériteroient bien d'être donnés au
 Public, voici en abrégé ce qui en résulte.

En 1671 trois personnes que les Mémoires ne
 nomment point, résolvant à Paris dans une mai-
 son où Monsieur Blache demouroit alors, de
 faire périr Louis XIV par le poison, & par la voie
 des odeurs & des parfums qui étoient fort à la

mode, si ce Prince se refusoit à quelque chose qu'on devoit lui proposer, & que les Mémoires ne spécifient point. M. le Dauphin devoit être sacrifié avec le Roi son pere, & l'on devoit couper *le Tronc & la Branche*; ce fut l'expression dont les trois conjurés se servirent, & qui fut entendue, ainsi que tout le complot, par deux personnes qui en instruisirent M. Blache, & qui en ont été punies dans la suite par le poison qui leur a fait perdre la vie.

La proposition ne fut faite à Louis XIV. qu'en 1673; & si elle fut acceptée, elle ne le fut pas comme les trois conjurés le vouloient. Le parti fut donc pris d'exécuter l'horrible complot.

Monsieur Blache qui en fut à l'instant averti, courut aussitôt (ce sont les termes d'un des Mémoires qu'on va copier) au Noviciat des Jésuites, pour engager les Peres à qui il s'adressa, d'en informer le Pere Ferrier, Confesseur du Roi. Il en consulta trois *séparément*, sçavoir le Pere Guillore, le Pere Seigne & le Pere Recteur. Mais il fut bien surpris qu'ils voulurent tous trois *séparément*, & sans s'être concertés, le détourner d'empêcher l'exécution de ce complot, lui disant que le conseil qu'ils lui donnoient étoit conforme à la volonté de Dieu, qui ne permet les grands événemens, tel que celui dont il leur paroissoit effrayé, que pour de grands desseins que sa providence choisit aux hommes; qu'ils en étoient si persuadés, que non-seulement le Pere Ferrier, tout Confesseur du Roi qu'il étoit, mais encore tel autre Jésuite que ce puisse être, ne voudroit jamais se mêler d'arrêter le cours d'une pareille entreprise, contens seulement de ne vouloir pas eux-mêmes l'entreprendre, à cause du péril qu'il y a en cette vie, lui faisant comprendre

» fort intelligiblement, qu'il n'y avoit aucun dan-
 » ger pour l'autre, ni pour lui, ni pour les entre-
 » preneurs, pourvû néanmoins que leurs inten-
 » tions fussent bien conditionnées sur cela.

» Il alla ensuite consulter le Pere Texier Prieur
 « (Bénédictin) de l'Abbaye de Saint Germain
 » des Prés (a) qui le conseilla tout autrement, le
 » loua & l'encouragea pour mettre tout en usage
 » pour parer un coup si funeste.

» Mais ne s'en tenant pas là, il alla encore
 » prendre avis de Monsieur de Poussé (Curé de
 » Saint Sulpice) son Confesseur, qui se chargea
 » d'en avertir le Roi; & pour mieux réussir ils
 » allerent ensemble en demander les moyens à
 » Madame la Duchesse d'Aiguillon, à qui ces
 » sortes d'entreprises n'étoient pas nouvelles, en
 » ayant souvent entendu parler sous le ministere
 » du Cardinal de Richelieu son oncle... (l'avis
 » fut de) faire écrire une lettre... à M. le Tel-
 » lier, Secrétaire d'Etat, où on lui donnoit avis
 » du complot; & comme on devoit se servir d'o-
 » deurs que le Roi aimoit beaucoup en ce tems-
 » là, on marqua dans cette lettre qu'il falloit sup-
 » primer le cabinet des parfums...

» On supprima à la Cour le cabinet des parfums.
 » Mais on ne procéda point contre les conjurés,
 » parce que, comme le devina Madame la Du-
 » chesse d'Aiguillon, on jugea qu'on ne les pou-
 » voit pas convaincre sur une seule lettre anoni-
 » me. »

Le mémoire contient le récit des persécutions
 de toute nature que Monsieur Blache essuya, d'a-
 bord de la part des trois conjurés qui attenterent

(a) Une note de ce Mémoire dit que ce Témoin étoit encore
 vivant, quand Monsieur Blache l'a cité dans une Relation qu'il
 fit en 1695 ou 1696, & dont l'original passa dans les mains de
 M. le Cardinal de Noailles,

cinq fois à sa vie ; ensuite de la part du Pere de la
 Chaise , Jésuite , & de M. de Harlai , Archevê-
 que de Paris , outrés de ce qu'il s'étoit fait con-
 noître à Louis XIV en 1681 pour le *Mardochee*
 qui lui avoit sauvé la vie , malgré les étranges ma-
 ximes des trois Jésuites consultés , dont il avoit
 eu soin d'instruire aussi ce grand Prince. On y
 trouve même trois traits singuliers du P. la Chaise
 au sujet de cet abominable projet. M. Blaché
 ayant cru devoir dire enfin à ce Pere , que la cause
 du bon accueil qu'il recevoit du Roi , étoit qu'il
 avoit été assez heureux de sauver la vie au Roi &
 au Dauphin , sans lui parler néanmoins encore de
 l'affreux conseil des trois Jésuites consultés : « à
 » ces mots le Pere la Chaise (qui l'avoit reçu jus-
 » qu'alors à bras ouverts) parut étonné , & in-
 » terrompant (le discours) il dit d'un ton em-
 » barrassé , & avec une contenance forcée , que
 » le service étoit à la vérité considérable , mais
 » qu'auprès des Grands , les plus grands services
 » n'étoient pas toujours les mieux récompensés.
 » Cette réponse , ajoute le Mémoire , bien diffé-
 » rente des offres de service que ce Pere avoit fai-
 » tes , lorsqu'il ignoroit la cause de la distinction...
 » lui fit conclure que son service important n'étoit
 » pas du goût d'un Jésuite , quoique Confesseur
 » du Roi ». Dans une autre occasion , le Pere de
 la Chaise lui tourna le dos brusquement . . . ce qui
 le confirma , dit le Mémoire , dans la persuasion
 que ces sortes de services n'étoient pas du goût de
 sa Révérence. Enfin , un jour il mit le Pere la
 Chaise sur l'article de ces trois Peres du Novi-
 ciat , qui voulurent arrêter son zele & l'empê-
 cher de déclarer ce qu'il avoit appris . . . Le Pere
 la Chaise lui reprocha de n'avoir pas suivi le sen-
 timent de ces trois Peres , lui disant qu'ils étoient
 des plus habiles , & qu'il auroit pu se laisser con-

duire par leurs avis. Il les lui représenta comme gens sages & fort expérimentés dans tous les cas de conscience, quelques extraordinaires qu'ils soient, & dont les avis sont à suivre en toute sûreté, comme étant des auteurs graves ».

En 1688 M. Blache conversant avec le Pere la Chaise sur la découverte de l'horrible complot, & sur les dangers qu'il avoit courus de la part des coupables en cinq occasions différentes. « le P. de la Chaise lui dit de son ton doux & de son air benin : eh bien, les conseils de nos bons Peres du Noviciat étoient-ils salutaires pour vous ? Et il ajouta, qu'il falloit toujours suivre un bon conseil, surtout dans une affaire aussi délicate qu'étoit celle-là ; & qu'il ne doutoit pas que si c'étoit à recommencer, il se donneroit bien de garde une autre fois de mettre la main où Dieu veut mettre le doigt. A quoi M. Blache répliqua avec chaleur, que quand il s'agiroit de perdre mille vies dans de pareilles occasions, il les exposeroit de nouveau, s'il le falloit. Sa Révérence se prit à rire d'un ton moqueur, en disant : oh, oh, Monsieur, il faut que je dise au Roi qu'il vous donne un Bâton Pastoral, puisqu'en quittant le parti des armes, vous l'avez privé du plaisir de vous donner un Bâton de Maréchal de France, où vous seriez sans doute parvenu ».

On découvre dans cette affaire un nouveau crime des Jésuites dont on ne connoissoit pas encore l'étendue ; c'est cette doctrine abominable, qu'on ne doit point avertir les Rois des desseins tramés contre leur vie, parce que ce sont alors les desseins de Dieu qui s'exercent sur ces têtes sacrées, & qu'il n'appartient point à l'homme de vouloir mettre le doigt où Dieu met la main. Ainsi ces Peres sont en tous points les ennemis des Rois. D'un côté ils établissent en maxime qu'on peut les af-

assiner, & dans la pratique en combien de ces assassins ne sont-ils pas entrés? De l'autre, pour les assassins même où ils n'entrent point comme complices ou comme instigateurs, ils tiennent pour maxime générale, que personne ne doit ni s'y opposer, ni en donner avis aux Princes, parce que c'est une œuvre de Dieu où l'homme ne doit pas mettre le doigt. Qu'il est étrange que de pareils hommes soient si long-tems soufferts par les Princes, & que pendant si long-tems ils aient même joui de toute leur confiance, ou au moins de toute leur protection!

Ajoutons quelques autres faits récents pour perpétuer cette horrible tradition.

1^o. *La Conjuration d'Espagne en 1718.*

Le plan de cette conspiration étoit de destituer M. le Duc d'Orleans de la Régence, de s'emparer de la personne du Roi, & de nommer Régent le Roi d'Espagne, dont les Jésuites auroient disposé comme ils disoient de Louis XIV.

M. le Cardinal de Noailles en reçut les premiers avis dès le mois de Juillet 1718; la Lettre subsiste encore en original. On y disoit: *Le Pape a été très-fâché d'avoir lâché sa Constitution, & auroit pris de doux tempéramens, si sur les fins les Evêques ne lui eussent mandé que votre crédit foiblissoit, & que les Jésuites reprendroient vigueur avant peu... gardez-vous de ceux qui approchent & dont les deux Cardinaux [Rohan & Bissy] se servent. Si S. A. R. sçavoit comme moi ce que l'on trame contr'elle en Espagne, elle s'attacheroit plus à vous que jamais... je sçais que les ennemis de V. E. ne respirent que pour le Roi d'Espagne, sous lequel ils esperent régner souverainement. [L'Evêque] m'a avoué que le P. le Tellier gouvernoit toujours sa clique par ses Ambassadeurs déguisés, & qu'il s'agissoit des intérêts de S. A. R. Mais comment en*

donner des preuves ? Peut-être pourroit-on à force de soins , d'attention , de secret & de sourdes manoeuvres , attraper quelques pieces autentiques...
S. A. R. écoute le parti Romain. Je sçais pourtant qu'il ne l'appuyeroit pas en cas de besoin , & que depuis un mois le frere d'un de ceux qui est à la tête [du parti Romain] écrivant à un Officier de ses amis qui demandoit à quitter , lui répondit : êtes-vous sage de demander à quitter à la veille des révolutions que nous allons voir ? Ignorez-vous le rôle que vont jouer les gens de notre métier ? Nous sommes à l'instant de reprendre ce que nous avons perdu. Il faut un éclat.

Ce premier avis servit beaucoup sans doute à *M. le Régent*. Ce ne fut cependant que le 2 Décembre suivant qu'on saisit la valise & la personne de l'Abbé Portocarrero , envoyé en Espagne par l'Ambassadeur (le Prince de Cellamare). On trouva dans les paquets de l'Ambassadeur le dénouement de la conjuration , les pieces qui devoient y servir de signal & la liste des conjurés. *Les Mémoires de la Régence* , t. II. p. 193 & 235 nous apprennent que les Cardinaux de Rohan & de Bissy furent du nombre de ceux qu'on soupçonna ; & ils ajoutent : Il y avoit dans cette intrigue des Prélats , des Abbés , des Prêtres , des Religieux ; & l'Abbé Brigaut nomma entr'autres plusieurs Jésuites. Les seuls Anti-Constitutionnaires n'y avoient point trempé , ainsi que *M. le Cardinal de Noailles* s'en glorifia dans le compliment qu'il fit à *S. A. R.* sur la découverte de la conjuration. Monseigneur , je viens vous offrir deux épées , dit ce pieux Evêque , c'est ma famille & mon Clergé. Je suis assuré qu'elle n'a point d'ennemi ni dans l'un ni dans l'autre.

2^o. La mort du Pape Innocent XIII.

Voici ce qu'on en lit dans le sixième volume des Anecdotes de la Chine , p. 408.

« Le Pape Innocent XIII. irrité de la désobéissance des Jésuites au sujet des cultes Chinois, leur avoit fait défenses de recevoir des Novices, comme Innocent XI. l'avoit fait déjà. Mais, loin d'imiter Innocent XI. (qui avoit levé ces défenses) & de lever la défense si justement & si sagement faite aux Jésuites, de recevoir des Novices dans toute l'étendue de l'Univers, offensé de l'insolence d'un mémorial qui paroissoit avoir été fait pour l'insulter & se moquer de lui, prit avec les Cardinaux des mesures pour ÉTEINDRE UNE COMPAGNIE SI PERNICIEUSE A L'ÉGLISE ET SI DÉMÉSURÉMENT DÉCLARÉE CONTRE LES DÉCISIONS DU SAINT SIEGE. On commençoit à délibérer non pas tant sur le projet d'abolir l'Institut, que sur les moyens de l'exécuter, lorsque les Jésuites qui en furent instruits, jugerent à propos de dire publiquement que le Pape n'avoit pas le pouvoir d'éteindre la Société; qu'ayant été approuvée par le Concile de Trente qui est œcuménique, il étoit nécessaire qu'un autre Concile œcuménique fût assemblé pour retirer une approbation irrévocable de sa nature.

On répondoit deux choses, 1^o. Que la Compagnie n'avoit point été approuvée par le Concile de Trente, qui n'avoit parlé de l'Institut qu'incidemment, pour ne pas renfermer les Jésuites dans le Règlement qu'il venoit d'établir. En effet le Concile n'approuve pas, mais se contente de supposer que l'Institut avoit été approuvé par le Saint Siege, ce qui ne lui donnoit pas le moindre degré de stabilité qu'il n'eût auparavant.

On disoit, 2^o. Que quand même il seroit vrai que le Concile auroit approuvé l'Institut des Jésuites, il ne s'ensuivoit pas que le Pape n'eût pas le pouvoir de l'abolir; puisque selon la doctrine constante de la Société, le Pape étant au-dessus

Le Concile, peut abroger les Canons, changer les réglemens de discipline, & détruire en un moment ce qui a été établi dans un autre. Cette réponse qui devoit leur fermer la bouche, ne les empêcha pas de dire ouvertement que l'extinction de leur Institut n'étoit pas dans la sphere de l'autorité Pontificale.

Mais un événement funeste délivra les Jésuites des suites de l'indignation d'un Pape qui étoit résolu de les anéantir ou de les soumettre. Ce fut la mort d'Innocent XIII. arrivée le 4 Mars 1724, peu de semaines après que le Général eut donné son Mémoire, dans le tems qu'on pensoit d'en venir contre lui & contre sa Compagnie aux plus grandes extrémités.

On se dispensera de répéter les bruits qui coururent à Rome & en Italie, sur les causes d'une mort arrivée trop promptement, dans des conjonctures qui inspirent des soupçons peu avantageux à la Société.

3°. La mort de M. de Rastignac, Archevêque de Tours, celles de M. le Cardinal de la Rochefoucault & de M. l'Evêque de Luçon, sont trop récentes pour être oubliées. On a vu dans les deux Relations de Luçon ce que dit un Jésuite du Séminaire de Luçon, que *M. l'Evêque verroit ce qui lui en arriveroit, & qu'il auroit dû se souvenir de la maniere dont M. de Rastignac, Archevêque de Tours, étoit mort*: Que des lettres anonymes l'ayant menacé qu'il seroit brulé tout vif dans son lit, tout son palais en effet fut incendié peu après, & qu'il ne sauva de cet incendie que sa personne, qui devoit naturellement y périr, tant les mesures étoient bien prises. Enfin on sçait que ce Prélat avoit échappé plus d'une fois à des bouillons empoisonnés.

40. Sans rappeler le cruel événement du 5

Janvier 1757, qui n'est que la pratique de leur doctrine régicide, & dont les auteurs secrets ont réussi à empêcher qu'on ne prit les mesures nécessaires pour le découvrir; il est assez connu que deux de ces bons Peres furent conduits à la Bastille le 15 & le 22 Janvier 1757. Les affaires du Portugal, la sédition de Porto, l'assassinat du Monarque en Septembre 1758, & la manifestation toute récente de la part que les Jésuites ont prise à cette exécutable action, viennent compléter cette affreuse & horrible tradition de la doctrine & des forfaits des Jésuites. Tous ces faits crient assez haut: c'est aux Puissances ecclésiastiques & temporelles d'en profiter, & d'y conformer les résolutions qu'exigent d'eux la justice, leur propre intérêt, la sûreté commune de l'Eglise & des Etats.

Finissons par l'anecdote suivante, qui se trouve dans le même livre dont nous avons tiré l'histoire de François Martel. Elle nous apprend avec quel soin les Jésuites ont l'art de préparer de loin des assassins pour les Rois.

« Les Jésuites, dit cet Auteur, p. 199, ont des chambres mystérieuses & exorcisées où sont introduits ceux qu'ils ont destinés aux grands forfaits, pour y être bénis, sanctifiés & mis au nombre des bienheureux qui doivent habiter la Cour céleste. On trouve à Delft chez Jean-André Libraire, tout le procès de l'attentat des Jésuites contre le Prince d'Orange, & des horribles pratiques qu'ils mettent en œuvre pour suborner les parricides. Voici ce qui y est rapporté ».

« Les Jésuites ont coutume d'introduire secrètement dans leur chambre des Méditations, ou Oratoire, le malheureux à qui ils ont persuadé de tuer son Maître ou son Prince, & là on y porte un poignard enveloppé de linge & renfermé dans une

boëte d'yvoire ornée de différens caracteres & de l'Agneau de Dieu. Après l'avoir tiré de sa gaine, on l'arrose d'eau benite & on attache au manche de grains de chapelet de corail qui ont été consacrés, & on promet à ce malheureux de délivrer autant d'ames du Purgatoire qu'il donnera de coups de poignard à son Prince. Ensuite on lui présente le poignard en lui disant : fils élu de Dieu recevez le glaive de Jephté, le glaive de Samson, le glaive avec lequel David coupa la tête à Goliath, le glaive de Gedeon, le glaive de Judith, le glaive des Machabées, le glaive du Pape Jules II, par lequel il se délivra des mains de plusieurs Princes, & fit répandre le sang dans beaucoup de Villes. Allez, soyez prudent & courageux. Que Dieu fortifie votre bras ».

« Cela étant fait, on se met à genoux, & le premier de cette assemblée récite cette priere : Venez, ô Chérubins, Séraphins, Thrônes, Puissances & Saints Anges, venez remplir ce vase bienheureux d'une gloire éternelle. Offrez-lui tous les jours la couronne de la bienheureuse Vierge Marie, des Saints Patriarches & Martyrs. Vous l'avez déjà admis dans votre société, & il n'est plus parmi nous. Et vous, ô Dieu invincible & terrible, qui avez daigné inspirer à ce serviteur dans cette chambre des méditations le dessein d'exterminer ce Tyran hérétique & de donner la couronne au Roi Catholique, fortifiez, nous vous en conjurons, celui dont nous avons consacré les membres pour l'exécution de cette œuvre. Augmentez ses forces, afin qu'il puisse accomplir son dessein. Donnez-lui cette cuirasse divine & puissante par laquelle il puisse s'échapper des mains de ceux qui voudroient le prendre ; donnez-lui des ailes qui mettent ses membres consacrés hors de toutes les atteintes de ces traîtres & de ces bar-

bares. Répandez dans son ame cette joye vive qui bannit toute crainte, & qui fortifie le corps au milieu des dangers & des supplices ».

« Cette priere étant faite, on conduit le parricide devant l'Autel, sur lequel se trouve le tableau qui représente l'histoire de Jacques Clement, Moine Dominicain, accompagné des Anges qui l'ont protégé & conduit au Ciel. Les Jésuites lui montrent ce tableau, & lui présentent en même-tems la couronne céleste, en disant Seigneur, daignez jeter un regard favorable sur celui que vous avez choisi pour votre bras & pour l'exécuteur de vos desseins de justice. Que tous les Saints se levent pour lui donner une place parmi eux ».

» Tout ce que dessus étant fait, on envoie quatre Jésuites pour s'entretenir seuls avec ce malheureux parricide. Ils ne manquent pas de dire qu'ils ont vû briller sur lui une clarté divine qu'ils en sont frappés à un tel point, qu'ils croient obligés de lui baiser les mains & les pieds qu'il n'est plus au nombre des mortels, & qu'il est déjà on le compte parmi les Saints. Ils poussent leur dissimulation jusqu'à faire semblant d'envier ce malheureux la gloire & la béatitude à laquelle il a été élevé. Et poussant de profonds soupis plût à Dieu, s'écrient-ils, que nous eussions été choisis à votre place, & que nousussions par moyen être délivrés des peines du Purgatoire, jouir tout de suite de la gloire céleste! »

« Que s'il arrive que celui qu'ils ont cru proposer à l'exécution de leur horrible forfait, tergiverser & résiste à leur instigation, ils employent les spectres de la nuit & les apparitions des monstres pour le déterminer à accomplir son vœu; ou bien, ils lui font paroître des images de la Sainte Vierge, des Anges ou de quelques autres habitans ».

Ciel ; quelquefois celles d'Ignace & de ses compagnons , pour l'animer à exécuter son forfait. »

» C'est ainsi que ces scélérats & ces Maîtres de patricide séduisent ces malheureux, tantôt par la crainte des peines, tantôt par une apparence d'amour pour la vertu, & précipitent ces jeunes imprudens dans les plus affreux périls de l'ame & du corps. »

On vient de découvrir l'original d'une Lettre de la Reine Elisabeth au Roi de France alors regnant, qui mérite une place dans cet Ouvrage. Comme elle est sans datte, nous ne pouvons indiquer l'endroit précis où elle pourroit être insérée. On verra que cette Princesse attribue toutes les conspirations qui avoient été faites contre sa vie, à la maxime que les *hypocrites & démoniaques* Jésuites établissoient dans leurs exhortations, qu'il est permis de tuer un Roi excommunié par le Pape. Voici cette lettre sans aucun changement.

MON TRES-CHER FRERE

Je n'escripvis jamais de subject qui plus me ennuia, non tant pour le danger de ma mort, comme pour y avoir maculé le sang de tel personnage de qui j'ay tousjours prins plus de soing que leurs merites en mon endroit ont demandé; & à ce que ne fussiez déceu de fausse impression, je vous ay bien clairement esclaircy par le Gentilhomme de bon lieu, sage & assez instruit de ce négotée, & vous supplie croyre que nul regret ne toucha plus au vif, considérant leur naissance, leur dignité, & mon tort & injure. Mais comme la source de ceste trahison m'est machinée par les hypocrites & démoniacles Jésuites qui mettent

pour la maxime de leurs exhortations, que c'est chose méritoire de tuer un Roy que le Pape maudit ; aussy prie je à Dieu que tels gens n'excitent autres sujets de Rois pour ne leur trouver complaire leur humeur. Vous avez gardé un grand trésor en Bastille, qui mérite bien d'être favorisé pour cest bels actes qu'a tant & souvent il a entrepris contre les Souverains. J'ai grande honte que les Guisanes voyent telle crainte de leur grandeur que n'osez remander un tel meschant traistre. J'espere qu'à présent, combien que bien tard, il vous plaira me livrer ce traistre, Charles Paget consentant à ce meurtre. Je me figure que aurez plus de respect à nos lignes & amitiés, que si indignement en faire la rupture. Je confesse que, cela excepté, je vous ay toujours trouvé Prince très constant en nostre amitié ; & jures que n'oncques en donneray je juste cause, sinon contrainte par injure, que ne puis ne veulx supporter. Je charge ce Gentilhomme à vous communiquer quelques miennes conceptions & advis, telles choses qui, je m'asseure, vous touchent de bien près, voyres si avant, que si ne vous en gardez, je crains plus que je n'ose dire, & appelle Dieu à tesmoin, que le désir ardent que je tiens de vôtre conservation & honneur n'en convient, & non aultre humeur quelconque ; combien que en ay été traitée indignement & irraisonnablement. Et pour conclure, faites estat de moy, Monsieur & bon frere, comme de la créature qui vous souhaite autant de bien, contentement & honneur, comme à vous est propre, comme Dieu sçait, à qui je ne cesse de prier qu'il vous donne bonne vie & longue.

Votre très-affectionnée bonne sœur
& cousine, Elizabeth.

La suscription est, A mon bon frere & cousin le
Roi Très-Chrétien.

TABLE

T A B L E

DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

AIGUILLON (la Duchesse d') est consultée, sur les moyens d'instruire Louis XIV. d'une conspiration formée contre sa vie. Page 373.

Alagon, Jésuite Espagnol, parle au Capitaine la Garde en termes pleins de mépris du Roi Henri IV, lui attribue d'avoir de mauvaises voiontés contre les Catholiques, propose à la Garde d'entreprendre de tuer ce Prince, lui promet cinquante mille écus & la dignité de Grand d'Espagne, le presse vivement, lui déclare que Ravailiac s'étoit déjà chargé d'exécuter ce projet, mais qu'il l'estimoit digne d'une telle entreprise, p. 264-267.

Angleterre. Depuis l'entrée des Jésuites dans ce Royaume, ils n'ont pas laissé écouler quatre ans sans entrer dans quelque conspiration tendante à la ruine de ce Royaume, se trouvent dans toutes les tables qui troublèrent sa tranquillité, y inspirent la rédition & la révolte, 205, 195, 196.

En 1581 le Gouvernement commence par en condamner trois à mort, 195.

Vers 1584 conspiration formée contre les jours de la Reine Elisabeth par un nommé Parri, excité à ce forfait par les Jésuites. Exécution du Criminel, 196.

Autre conspiration découverte à peu près dans le même tems; le Jésuite Creikton en avoit la commission, 199.

R

La Reine défend à tous les sujets de loger & entretenir les Jésuites, sous peine d'être punis comme féditieux, & le Parlement fait en 1585 un statut qui ordonne de découvrir tous les Jésuites qui seroient cachés dans le Royaume, 202.

Ce Royaume est menacé en 1586 d'une invasion par le Roi d'Espagne, plusieurs Jésuites y passent pour la secourir, 204.

En 1592, nouvel attentat formé contre la Reine; Patrice Cullen, à la sollicitation du Jésuite Holte, passe en Angleterre pour l'exécuter, 205.

En 1594 autre conspiration contre la vie de la Reine, à l'instigation du même Jésuite, par les nommés Williams & Yorke qui sont condamnés à mort, 206.

En 1597, autre conspiration contre la Reine. Le Jésuite Walpod engage Edouard Squirre, Anglois, à l'empoisonner, 208-211. Voyez les mots *Squirre*, *Walpod*.

En 1601, nouvel orage contre l'Angleterre; les Jésuites portent de nouveau le Roi d'Espagne à attaquer ce Royaume; le Pape y envoie deux Bulles remises à Garnet Jésuite, qui sonnoient le tocsin de la rébellion, 212-214.

Après la mort d'Elisabeth, Jacques I Roi d'Ecosse monte sur le Trône; les conspirations contre lui ne se comptent plus par année, mais par mois. Les Jésuites veulent soulever l'Espagne contre lui, mais ne réussissent pas, 215-216.

En 1605 la fameuse conjuration des poudres, dont les Jésuites étoient les principaux auteurs, 217, 218, 220-251. Voyez le mot *Conspirations*.

Antoine, légitime héritier de la Couronne de Portugal après la mort du Roi Henri: les Jésuites la lui enlèvent par leurs manœuvres, soulèvent tous ses Etats contre lui, il est obligé de fuir, fait plus de quatre cens lieues avant de trouver un asyle, 255-257.

Aquayiva, Général des Jésuites, reçoit la dédicace des ouvrages abominables de Salmeron, 26. Voyez *Salmeron*. Donne ordre au P. Gretzer de prendre la défense des principes de Bellarmin contre l'autorité des Puissances Souveraines, 44-94. Rend un Decret pour défendre en apparence les attentats contre la personne des Souverains, analyse de ce Decret, comparaison

de cette piece avec la Censure de la Sorbonne faite sur le même sujet, 50-52, 54, 55. Son motif pour rendre ce Decret, 55, 56. Instruction infâme qu'il donne à la Société sur l'enseignement de la Doctrine & de la Morale, 128, note a.

Aubigny [le P. d'], Jésuite, confesse Ravailac avant son parricide, qui lui fait part de ses visions & qui lui montre un petit couteau &c. 313, 349.

Est confronté à Ravailac; altercation singulière entre le criminel & le Jésuite, 321.

Interrogé sur la Confession à lui faite par Ravailac, répond avoir reçu le *don d'oubliance des confessions*; réflexion sur cette réponse, 322.

Augier, Jésuite, relégué par la Société à Milan pour ne pas favoriser assez chaudement les troubles de la Ligue, 157.

Azor, Jésuite, publie son livre des *Institutions Morales*, où il autorise les attentats sur la vie des Souverains, 97. Voyez note a.

B

BARRIERE, forme le dessein d'assassiner Henri IV, déteste son crime & ceux qui le lui ont inspiré, avoue & persiste sur la roue à dire que les Jésuites l'ont fortifié dans son dessein, comme étant *très-saint & très-méritoire*; lui ont promis le Paradis pour cette action, à condition qu'il ne nommeroit aucun de ceux qui la lui conseilloyent, l'ont confessé & communiqué à cet effet, 163-166.

Bassompierre, (Maréchal de) voit le Mai planté dans la cour du Louvre se renverser, en tire un très-mauvais présage pour la vie du Roi, sa dispute sur ce sujet avec M. de Guise, 283, 284. Fait valoir aux yeux de Henri IV les avantages dont ce Prince jouissoit pour le distraire d'idées sinistres qui occupoient son esprit, 285.

Bates (Thomas), domestique de Catesby, est mis entre les mains de Greenwel Jésuite, qui lui tourne l'esprit pour le faire entrer dans la conjuration des poudres, 226.

Baudouin, Jésuite, entre dans une conspiration contre l'Angleterre en 1603, 215. Trempe dans la conjuration

ration des poudres, s'évade, est pris & mené en Angleterre, 249.

Bauny, fameux Jésuite, insinue que le Pape peut déposer les Rois, & qu'alors ils sont dépouillés de leur autorité, 121, note b.

Becan (Martin), Jésuite, déclare que les opinions de Mariana sur le parricide des Souverains, sont celles de tous les Jésuites, 63. Voyez ses sentimens sur l'autorité & la vie des Souverains, 90-94.

Bedé de la Gormandiere, Avocat au Parlement, publie & dédie au Roi un Ouvrage sur le droit des Rois contre les erreurs des Jésuites. Morceaux touchans de son Epître Dédicatoire, 346-349.

Bellarmin, Cardinal, Jésuite, ses principes contre l'autorité & la vie des Rois, 33-35, 253. Sa Société en prend la défense, 44. Ses Confreres veulent le faire canoniser, 148, note a. Se déchaîne dans des Ecrits contre la République de Venise, 253.

Berteau (Pierre), Bourgeois d'Angoulême, accusé par Ravaiillac de lui avoir donné un papier contenant des vers françois, composés pour la consolation d'un criminel qu'on mene au supplice, 301.

Bertrix, Jésuite, publie des Cartes Chronologiques, où il qualifie de Peres de l'Eglise *Bellarmin*, *Suarès*, *Molina* & *Vasquez*, 121.

Bissy (le Cardinal de), soupçonné d'être entré dans la conjuration d'Espagne contre le Duc Régent, 377.

Blachs (Antoine) Prêtre, Docteur en Théologie, découvre une conspiration contre la vie de Louis XIV & le Dauphin, s'adresse à trois Jésuites pour en faire avertir le Roi; les Jésuites veulent le détourner d'empêcher l'exécution du complot; propos horribles qu'ils lui tiennent à ce sujet, 372. Ses démarches pour que le Roi en soit instruit; on écrit à M. le Tellier à cette fin, 373. Persecutions de toute nature qu'il essuye de la part des conjurés & de leurs suppots, *ibid.* Conduites différentes du P. la Chaise à son égard. Ce Jésuite le blâme de n'avoir pas suivi l'avis de ses Confreres, veut le porter à s'en repentir, se rit de ses réponses pleines de vigueur & de fidélité pour son Prince, 374. Les Jésuites le font enfermer à la Bastille, où il meurt âgé de 82 ans, 371.

Blanc-Mesnil, second Président du Parlement, re-

noit l'audience lorsque le Parlement apprit la mort de Henri IV ; réponse admirable qu'il fait à son fils qui vouloit l'emmener chez lui , 293.

Breües , Ambassadeur de Henri IV à Rome , est instruit des complots formés à Naples contre la vie de ce Prince , en donne avis au Roi , 268.

Briant , Jésuite , convaincu d'avoir tramé des conspirations contre la vie d'Elisabeth , Reine d'Angleterre , est condamné à mort & exécuté , 196 , note **.

Brisar , Conseiller , chargé de faire arrêter tous les Jésuites lors de l'assassinat de Henri IV , commis par Jean Châtel , 172.

Brosse (la) , fameux Astrologue , dit au Duc de Vendôme que la Constellation sous laquelle Henri IV est né , le menace d'un grand danger ce jour là , 285.

Brusse (Robert de) , chargé par le Roi d'Espagne & le Duc de Parme d'offrir de l'argent & des troupes au Roi d'Ecosse pour le porter à se venger contre l'Angleterre ; le Jésuite Chreikton lui demande par les plus vives sollicitations de lui donner de l'argent pour faire assassiner Metelan , Chancelier du Roi d'Ecosse ; à horreur de la proposition , & refuse constamment la demande ; le Jésuite lui en fait un crime qui le fait mettre en prison , il en sort après une longue captivité , sans pouvoir obtenir aucune réparation contre le Jésuite , 200.

Bruyere (la) , Ligueur réfugié à Naples , se lie de connoissance avec le Capitaine la Garde , qu'il conduit chez le P. Alagon Jésuite , 263 , 267. Met tout en usage pour le captiver , 266. Le presse vivement par lettres de commettre l'assassinat de Henri IV. 268.

Bullion (Claude de) Conseiller au Conseil d'Etat , est chargé par la Reine mere de Louis XIII , de remercier le Parlement de l'avoir nommée Régente du Royaume , & de lui annoncer le jour du premier Lit de Justice du Roi son fils , 299. Interroge juridiquement à l'Hôtel de Retz Ravailac , 301.

Buzenbaum (Herman) , Jésuite , permet à un fils , un Religieux , un sujet , de se défendre contre son pere , son Abbé , son Prince , même de les tuer. Selon ce Jésuite , une tierce personne priée de rendre ce service ne peut le refuser sansblesser les loix de la charité , 129-131. Est commenté par le P. la Croix. V. *La Croix*.

CAMP IAN (Edmond), Jésuite, souffle par toutes sortes de voyes la rébellion en Angleterre, convaincu de ce crime, & d'avoir tramé contre la vie de la Reine Elisabeth, condamné à mort, 192-196. Voyez aussi la note ** de la page 196.

Catesby, Seigneur Anglois, seconde les desseins peinicieux des Jésuites contre sa patrie, 215. Imagine l'horrible conjuration des poudres, ses manœuvres pour l'exécuter, 220, &c. Se sauve dans un Château à Holbech, s'y défend quelque tems, est tué à coup de mousquet, 234-235

Cellamare (le Prince de), Ambassadeur d'Espagne en France, entre dans la conjuration contre le Duc d'Orléans Régent. On en trouve tout le dénouement dans un de ses paquets envoyé en Espagne & saisi en chemin, 377.

Chaise (le P. la), Jésuite, Conduite différente qu'il tient à l'égard de M. Blache avant & après avoir sçu qu'il a empêché l'exécution d'un complot formé contre les jours de Louis XIV. Le blâme de n'avoir pas suivi le conseil de trois Jésuites qui ont voulu le détourner de révéler la conspiration, se rit & se moque des paroles de M. Blache pleines d'affection & de fidélité pour son Prince, 374.

Chapuis (Pierre), Jésuite, porte avec son Confrere Ambroise Guyot, François Martel à attenter à la vie de Louis XIII, 368. Voyez *Martel*.

Châtel (Jean), nourri & élevé au College des Jésuites, 170. Incestueux, 184. Frappe Henri IV d'un coup de couteau, est arrêté, conduit d'abord au Fort-l'Evêque, ensuite à la Conciergerie, déclare que depuis long-tems il s'étoit déterminé à ce crime, & qu'ayant manqué le coup, il le feroit encore s'il le pouvoit; que c'est pour son salut qu'il l'a entrepris. Requis de dire où il a appris cette Théologie, répond que c'est par la Philosophie qu'il a faite au College des Jésuites; qu'il a souvent été introduit dans leur Chambre des Méditations; 171-172. Voyez *Méditations*.

Déclare qu'il a souvent entendu dire aux Jésuites

qu'il est loisible de tuer le Roi, qu'il ne falloit pas lui obéir, &c. Soutient cette proposition dans tous ses interrogatoires, 172.

Est condamné aux peines accoutumées contre de semblables parricides, fait amende honorable avec un air de mépris qui marque sa persévérance dans la scélératesse, sa constance dans les tourmens horribles qu'on lui fait endurer, son corps & son ame y paroissent également insensibles, 175.

La maison où il étoit né est démolie, on y érige à la place une pyramide sur laquelle sont inscrites les causes de la démolition de la maison & l'érection de la pyramide, 177-184. Voyez *Pyramide*.

Châtel (Pierre), pere de Jean Châtel, avoit la confiance de l'inexpiable attentat de son fils contre Henri IV, est banni du Royaume pour 9 ans, 177.

Chreikton, Jésuite, profondément instruit de la Morale de sa Société sur les attentats contre les Souverains, est chargé de faire réussir une conspiration contre l'Angleterre, le complot est découvert par une espece de miracle, 199.

Entre dans une autre conspiration contre l'Angleterre, passe en Ecosse, se lie avec Robert de Brusse, à qui il demande persévéramment de l'argent pour faire assassiner le Chancelier du Prince; ne se rend point aux remontrances de Brusse, lui fait un crime de son refus constant & le fait mettre en prison, 200-202.

Clement (Jacques), Jacobin, suborné par la doctrine Jésuitique, assassine Henri III, 161. Les Jésuites le comblent d'éloges pour son action exécrationnelle, 159, 161, 166, note a.

Coldretto (Hannibal), Jésuite, confirme Guillaume Parn dans son projet horrible d'attenter aux jours de la Reine Elisabeth, 197, 199.

Coman (de), Demoiselle attachée à la Marquise de Verneuil, acquiert une parfaite connoissance des pernicieux desseins de cette Dame contre Henri IV, entend cette Marquise & le Duc d'Epéron conclure la mort du Roi, 269, 270. Reçoit une lettre de la Marquise qui lui recommande Ravallac; remarque qu'il étoit fort triste; lui demande comment il a pu gagner la Marquise, elle a pour réponse qu'il sollicitoit les affaires du Duc d'Epéron, 270. Découvre que ceux

qui vouloient faire assassiner le Roi écrivoient en Espagne, fait tout ce qu'elle peut pour que le Roi en soit averti, mais tout est sourd, 271.

Est obligée de se placer chez la Demoiselle du Tillet, où elle en apprend plus qu'elle n'en vouloit savoir. Ravailiac lui déclare son détestable dessein; elle va au Louvre où elle demeure trois jours pour avoir une audience, afin de déclarer ce qu'elle sçait; elle ne peut l'obtenir; fait encore d'autres démarches, mais inutilement, 271, 272.

Rencontre de nouveau Ravailiac qui lui proteste qu'il se repent de son damnable dessein, n'y ajoute point foi; veut faire avertir le Roi par le P. Cotton, elle ne peut lui parler; découvre tout au Procureur des Jésuites; réponses qu'elle en reçoit, 273.

Elle est arrêtée prisonnière; déclare en prison à quelques personnes les faits qu'elle sçait; réflexions sur cette captivité, 274.

On lui fait son procès; elle est condamnée à une prison perpétuelle; réflexion sur sa condamnation & sur ses dépositions, 353-357.

Commolet (Jacques), Jésuite, trompette de la Ligue, 157. Prêche à Saint Barthelemy des sermons séditioneux, y annonce d'avance l'assassinat de Henri IV, 165.

Conspirations dont les Jésuites sont coupables, pour les avoir formées, conseillées, ou avoir dissuadé de les découvrir.

En France.

1584, la Ligue contre Henri III, 153-163.

1593, 1595, 1610, contre Henri IV, 163, 195, 258.

1625, contre Louis XIII, 361-371.

En 1671, contre Louis XIV, 371-376.

1718, contre le Duc d'Orleans Régent, 376-377.

1757, complot dont nous gémissons encore, 379.

En Angleterre.

1581, 1584, 1585, 1586, 1592, 1594, 1597, 1601, contre la Reine Elisabeth, 195-214.

1603, 1605, contre Jacques I, 215-250.

A Venise en 1606 contre la République, 251-254.

En Portugal.

1580, contre le Roi Antoine, 255-257.

Contre le Roi regnant, dans le Paraguai, dans Porto, 380.

1758, contre la personne du Roi, *ibid.*

En Hollande.

1584, contre le Prince d'Orange, 32, 328.

1598, contre Maurice de Nassau, 257.

Cotton, Jésuite, veut persuader que la doctrine de Mariana n'est pas celle de la Société, demande au Parlement qu'il soit permis aux Jésuites d'imprimer leur apologie, & défendu à toutes sortes de personnes d'y répondre, 49, 50.

Désavoue le livre de l'Amphitéâtre de Scribanus, le loue & en conseille la lecture, 59.

Cite dans un Ecrit pour auteurs orthodoxes de la Société, des auteurs trompettes de la doctrine meurtrière, 64.

Entreprend avec son Confrere Seguiran, dans une Apologie, de décharger la Société du crime de la doctrine séditieuse & rebelle, 107.

Comparoit aux pieds de la Cour du Parlement, au sujet du livre de Santarel, 114.

Est envoyé par Henri IV à l'Ambassadeur d'Angleterre pour désavouer ceux de ses Confreres qui avoient trempé dans la conspiration des poudres, 249.

Détourne le Roi d'ajouter foi aux avis que lui donnoit le Capitaine Milhade de Monerabeau, 275, 278-279.

Consulte l'esprit de ténèbres sur le Roi, son séjour à la Cour, sur la confession générale du Roi, &c. Glosses faites dans le tems sur ces interrogatoires, 276.

Va trouver la Reine pour demander le cœur de Henri IV; visite Ravallac dans la prison, lui recommande de se garder d'accuser les innocens; réflexion sur cette exhortation, lui promet de faire mention de lui tous les jours au Sacrifice de la Messe, 310, &c. 327.

On lui reproche au Conseil du Roi d'être auteur, lui & sa Société, de l'assassinat d'Henri IV, 324.

Courvoy (Demoiselle de). Voyez *Schomberg*.

Creswel (Joseph), Jésuite, fait un libelle pour justifier les entreprises contre la personne des Rois, 206.

Porte le Roi d'Espagne à se liguier avec la Société contre la Reine Elisabeth, 212, 215.

Cullen (Patrice) envoyé par le Jésuite Holte pour assassiner la Reine Elisabeth, reçoit de lui l'absolution & la communion, répand dans l'Angleterre un libelle séditieux fait par le Jésuite Cieswel, 205, 206.

D

DAUPHIN (le grand), fils de Louis XIV, trois conjurés se proposent de l'empoisonner avec le Roi son pere, 371.

Delrio (Martin), célèbre Jésuite, enseigne la doctrine meurtrière des Souverains en termes pleins de fureur contre eux, 44.

Digby (Eward), promet de fournir de l'argent pour exécuter la conjuration des poudres en Angleterre, 229. Est arrêté, 235. Voyez la conjuration des poudres.

Discaulle [Jean], Jésuite, Docteur de la doctrine meurtrière, 128. Voyez *ibid.* note b.

Dufresne [Andrienne], est crue possédée du démon; est consultée par le fameux Pere Cotton sur plusieurs sujets singuliers, 276. Voyez *Cotton*.

Dujardin [Pierre], voy. *Garde*. [le Capitaine la].

E

ECCLESIASTIQUES, les Jésuites en font un corps d'indépendans non sujets aux loix des Princes, 34. Durant de la Ligue les Jésuites en entraînent une grande quantité dans leur parti, mais le plus grand nombre reste soumis à son Prince, 161.

Le très-grand nombre des Ecclésiastiques d'Angleterre ne prennent aucune part aux troubles & conspirations excitées par les Jésuites contre ce Royaume, ils en gémissent au contraire; griefs dont ils accusent ces Peres, 218.

Elisabeth, Reine d'Angleterre, complots formés contre sa vie & son Royaume par les Jésuites, 195, 214. Voyez *Jésuites*.

Elle défend à tous ses Sujets de loger ou entretenir ces Religieux sous peine d'être punis comme séditieux, 203.

Epernon. [le Duc d'] envoie Ravailac à Naples

porter des lettres au Vice-Roi, 266, 355. Conclut avec la Marquise de Verneuil la mort de Henri IV ; tient des discours abominables sur ce Prince, 270. Ravallac est son solliciteur d'affaires, *ibid.* Tient le Palais investi de troupes & demande au Parlement de nommer la Reine Régente du Royaume, 294.

Escorté d'une nombreuse Noblesse, se promene dans les rues de Paris pour publier que le Roi n'est pas mort ; méprise singuliere faite à son sujet, 295, 298.

Est nommé plusieurs fois par Ravallac dans ses interrogatoires, 313, 324.

Fait de la cause des Jésuites la sienne propre ; discours impudent qu'il tient à la Reine Régente à ce sujet, 339.

A été du complot formé contre la vie d'Henri IV exécuté par Ravallac, 350, 358.

Est décrété d'un assigné pour être oui, 354.

Poursuit à mort la Demoiselle de Coman ; va trouver le Premier Président pour lui en demander des nouvelles ; réponses fermes de ce grand Magistrat qui prouvent qu'il ne regarde pas le Duc comme innocent, 356, 357.

Escobar, Jésuite, sa doctrine régicide, 128. Voyez *ibid.* la note b.

Espagnols se liguent avec les Jésuites contre Henri III & Henri IV, Rois de France. Voyez *Conspirations*.

Conspirent avec les mêmes contre l'Angleterre, 195, 204, 212-214.

Envahissent le Portugal par les intrigues & cabales des Jésuites, 255-257.

Leur peu d'empressement pour témoigner leur sensibilité à la perte de Henri IV, 349.

Sont complices de l'assassinat de ce Prince, 265, 267, 351, 357, 358.

Essex [le Comte d'] Vice-Roi d'Irlande ; le Jésuite Walpod entreprend de le faire empoisonner par Edouard Squire, 209.

Eudmont Jean [André], Jésuite, porte Louis XIII à rompre avec ses Alliés ; questions impudentes, horribles & qui invitent à l'assassinat du Roi, qu'il propose dans un libelle, si on ne suit pas son avis, 364.

FAWKES [Guy], envoyé par les Jésuites en Espagne pour faire hâter les armemens contre l'Angleterre, 215. S'engage dans la conspiration des poudres, 220.

Fernandus [Antoine], enseigne que la prééminence des Rois est purement imaginaire, & que leur autorité dépend du caprice des peuples, 101.

Filesac, Docteur de Sorbonne, nommé avec le Docteur Gamache pour assister Ravaiillac, sont chargés par ce scélérat de révéler sa confession, 330. Entonne le *Salve*, mais le peuple empêche de le continuer, 331.

Fleury [Etienne], Conseiller au Parlement, Discours qu'il tient en Parlement contre les Jésuites après l'attentat horrible de Jean Châtel sur Henri IV, 173.

Fonbeaufard [M. de], Avocat Général au Parlement de Toulouse, défère l'édition de Bussembaum de 1757 à la Justice, beau morceau de son Réquisitoire, 129, 144.

Fouquet, voyez *Varenne*.

France [le Royaume de], a souvent été depuis près de deux siècles le théâtre de scènes tragiques & de révolutions qui ont failli en renverser la Monarchie, 19. Voyez les mots *Jésuites*, *Conspirations*.

François, se sont toujours distingués par leur attachement à leurs Souverains, 19. Leur fidélité envers leurs Rois reconnue & attestée par les Nations étrangères, 151. Elle a été louée dans une assemblée des trois Etats, 151.

Avant l'établissement des Jésuites en France, il étoit inoui qu'un François eût attenté à la vie de son Roi, 152.

Massacre horrible de François causé par les Jésuites en Portugal, 255.

Fronton le Duc, Jésuite, allégations frivoles & plus que ridicules qu'il fait à la Justice pour éloigner la souscription qu'elle veut exiger de sa Société de quatre Articles sur la sûreté des Rois & leur indépendance pour le temporel, 65.

CAMACHE, Doct. de Sorbonne. Voy. *Filefac*
Galeran, domestique de François Martel, complice
 de son Maître dans plusieurs crimes horribles, fait
 tenir à son Maître des lettres supposées, est mis en
 prison, déclare n'avoir point sçu le dessein régicide de
 Martel, avoue les fortes liaisons de son Maître avec
 le Jésuite Guyot, est condamné à être pendu, ensuite
 brûlé, 365-369.

Garde [Pierre Dujardin, dit le Capitaine la], dé-
 couvre à Naples une conspiration formée contre la
 vie d'Henri IV, y lie connoissance avec un Ligueur
 réfugié qui le mene chez le P. Alagon. Ce Jésuite lui
 propose sous de magnifiques promesses d'assassiner son
 Roi, 263.

La *Garde* voit Ravailiac chez ces scélérats, & y ap-
 prend qu'il s'est chargé de faire cet horrible attentat.
 Ne dissimule l'horreur qu'il en ressent que pour se
 mettre au fait de toute la conspiration: il en informe
 à Naples un homme du Roi nommé Zamet, & l'Am-
 bassadeur de France à Rome. Reçoit des lettres en che-
 min qui le pressent de commettre l'attentat, 264, 267,
 268.

Revient en France, est présenté au Roi, lui fait
 connoître la conspiration, & lui montre les lettres
 qu'il avoit reçues en chemin. Il en reçoit ordre de les
 conserver, 268.

Repart pour des pays étrangers, apprend à Franc-
 fort l'assassinat du Roi, sa douleur en ce moment; re-
 vient en France, est assassiné par ses ennemis, n'en
 meurt pas, demande inutilement pendant du tems la
 récompense de ses services, est arrêté & mis à la Bas-
 tille, ensuite à la Conciergerie. Il convainc ses Juges
 de son innocence, fait un Factum pour prouver les
 faits qu'il avoit avancés concernant la conspiration
 contre le Roi, 351-352.

Réflexions sur le sort de ce généreux citoyen, 358.

Garnet [Henri], Jésuite, passe en Angleterre en
 qualité de Provincial de son Ordre, entre dans les ca-
 bales & complots formés contre ce Royaume, 203 &
 212, 215.

Leve de la cavalerie pour favoriser une descente des Espagnols en Angleterre, 216.

On lui fait part de la conspiration des poudres, il l'approuve, 222.

Ecrit en Flandre pour avoir des troupes, fourberie dont il se sert pour assurer la conspiration, 229, 230.

Est accusé par un des Factieux. Il se sauve, on fait perquisition de sa personne, est arrêté, 235, 237.

Ecrit de sa prison à deux Factieux, & leur donne des avis sur la maniere de se défendre; application plus qu'indécence qu'il se fait des paroles de l'Ecriture, 238. Entretien en apparence secret qu'il a avec le P. Oldecorne; ils s'exhortent aux défaites & subterfuges les plus propres à être employés dans leurs réponses aux Juges; est interrogé, nie d'abord tout, en convient ensuite, 239, 240.

Comparoit devant la Cour de Justice; ses défenses; est convaincu par un mémoire signé de lui, précis de ce mémoire, 240-241.

Sa sentence; il est conduit au supplice; exhortations qu'on lui fait pour confesser publiquement ses crimes, il s'en excuse, se sert encore de déguisement, aveux sinceres qu'il fait sur l'échaffaut, 242-246.

Demande à faire sa priere, espere sa grace; on lui dit qu'il faut qu'il songe à mourir, fait excuse à ses Juges de leur avoir d'abord celé la vérité; subit la peine due à ses crimes, 247-249.

Est regardé comme Martyr par sa Société; son éloge par ses confreres qui lui font faire un miracle dans le tems même de son supplice, 250, 251.

Gerard, Jésuite, leve de la cavalerie pour le Roi d'Espagne contre l'Angleterre, 216.

Entre dans la conjuration des poudres, confesse, communique tous les scélérats de ce complot & reçoit leur serment, 225.

Se sauve hors du Royaume après la découverte de la conspiration, 246.

Girard [Balthazar], meurtrier du Prince d'Orange, excité à cet attentat par les Jésuites, 32. Horrible constance de ce scélérat au milieu des plus affreux supplices, 328.

Godwel [Thomas], Evêque de S. Asaph, vient de Rome en France pour exciter des troubles en Angleterre, 196, note **.

Gontier, Jésuite, sermon séditieux qu'il prêche au petit Saint Antoine, fait mine de condamner les maximes de Mariana, le justifie, se déchaîne contre les Magistrats qui les ont condamnées, 56.

Autre sermon séditieux & menaçant contre Henri IV prêché devant ce Prince. Est décrété par les Magistrats; le Roi arrête la procédure, Avis, X dans la note.

Gonthier, Jésuite exhorte Henri IV dans un sermon prêché en sa présence à exterminer tous les Huguenots, raisonnement absurde & impudent dont il se sert pour l'animer contre eux, 315 note*.

Graunt [Jean], l'un des conjurés des poudres en Angleterre, 227. Est arrêté & condamné au supplice 235.

Greenwel, voyez *Tesmond*.

Gretzer, Jésuite, prend la défense des horribles excès de Bellarmin contre l'autorité & l'indépendance des Souverains, 44. Sa doctrine sur cette matière, 94.

Déclare que tous les Docteurs Jésuites pensent comme Mariana sur le régicide, 63.

Guéret Jésuite, Professeur de Philosophie & Précepteur de Jean Chârel, qui déclare que c'est par la Philosophie étudiée sous ce Pere qu'il a appris sa nouvelle Théologie, qu'il est loisible de tuer le Roi, 172, 173.

Est arrêté & conduit à la conciergerie, 173. Est banni du Royaume à perpétuité, 177.

Guignard [Jean], Jésuite, auteur de libelles séditieux contre Henri III & Henri IV. Horrible proposition sur le régicide enseignée par ce Pere, est arrêté & mené à la conciergerie, 173.

Est interrogé, reconnoît avoir écrit ces libelles séditieux; condamné à être pendu & brûlé, refuse dans son amende honorable de demander pardon au Roi, altercation qu'il a sur ce sujet avec ses Juges, 176.

Son éloge par sa Société, elle le regarde comme un Martyr, 133.

Guillebaut, Chanoine d'Angoulême, donne à Ravaiillac un cœur de cotton pour le guérir de la fièvre, 315.

Guilloré, Jésuite, détourne, comme le P. Seigne, M. Blache de découvrir une conspiration formée con-

400

tre la vie de Louis XIV & celle du Grand Dauphin ,
372.

Guise [De], compliment plein d'affection qu'il
fait à Henri IV , 285.

Travaille à tranquilliser l'esprit du peuple après la
mort du Roi . 295.

Guyot [Ambroise], Jésuite , est le conseiller &
l'instigateur de l'assassinat de Louis XIII ; sonde deux
soldats Espagnols à ce sujet , porre François Martel à
se charger de cet horrible attentat. Voyez *Martel*. Il
est arrêté & détenu dans les prisons de Rouen , 369 ,
368.

Est tiré par une violence énorme d'entre les mains
de la Justice , 343. Note. 370.

H

HAI [Alexandre], Jésuite , tient des discours
séditieux contre le Roi , est banni , 177.

Hardi , Jésuite , sonne le tocin de la rébellion con-
tre Henri IV. Avis. ix.

Hall , Jésuite. Voyez *Oldecorne*.

Harlay [Achilles de], Premier Président , s'oppose
au rétablissement des Jésuites en France , en les accu-
sant devant le Roi d'avoir conspiré tous sans excep-
tion contre Sa Majesté , 161.

Autres morceaux frappans des remontrances qu'il
fit au Roi contre le rétablissement des Jésuites au nom
du Parlement. Voyez *Parlement*.

Son éloge par M. Servin , Avocat Général , 191 ,
note a.

Trait pathétique de son discours à Louis XIII te-
nant son premier Lit de Justice , 307.

Fait hâter l'exécution d'un Gentilhomme convaincu
d'avoir outrageusement médit du Roi , &c. crainte
qu'on ne lui sauve la vie par intrigues. Témoignage
qu'on rend à son intégrité , 338.

Paroles remarquables qu'il dit au Duc d'Epéron ,
qui prouvent qu'il ne le regardoit pas comme innocent
de l'assassinat de Henri IV par Ravailiac , 356.

Réponse qu'il fait à la Reine Mere qui lui fait de-
mander ce qu'il pense du procès de la Demoiselle de
Coman. Aveu qu'il fait sur les complice de Ravailiac ,
357

Injures que les Jésuites vomissent contre ce grand homme, accusations atroces dont ils le chargent, 134.

Harlay [de], Archevêque de Paris, persécute M. Blache ; pourquoi, 374.

Hebert, Secrétaire du Maréchal de Biron, réfugié à Naples, reçoit chez lui & admet à sa table Ravail-lac, qui dit à toute la compagnie qu'il faut qu'il tue le Roi de France, 266.

Heissius, Jésuite, adopte les sentimens de Mariana sur le Regicide, avoue que c'est l'avis commun de sa Société, déclare que les conséquences n'en sont point à craindre, pourvu que dans ces cas on consulte les Jésuites, 40, 63.

Henri, Roi de Portugal, intrigues, promesses, menaces dont se servent les Jésuites pour porter ce Prince à désigner Philippe II, Roi d'Espagne, pour son successeur, au préjudice des héritiers légitimes, 255.

Henri III, Roi de France, accusations calomnieuses & publiques des Jésuites contre lui ; ils lui suscitent une guerre civile, le font assassiner par Jacques Clement, éloges dont ils comblent ce détestable paricide, 155, 160, 166, note a.

Henri IV, Roi de France, conspiration contre sa vie par Barriere à l'instigation des Jésuites, 163. Voyez *Barriere* & *Jésuites*.

Révolte de son peuple contre lui suscitée par les Jésuites, 167-170.

Est frappé d'un coup de couteau par Jean Chastel ; disciple des Jésuites, veut pardonner à l'assassin, 171, 172. Voyez *Chastel* & *Jésuites*.

Fait bannir par son Parlement les Jésuites du Royaume, 175.

Inscriptions gravées sur la pierre en mémoire de sa conservation, 178, &c.

Propos horribles & séditieux des Jésuites contre lui, 173, 185, 194, 195, 264.

Rend un Arrêt dans son Conseil qui ordonne aux Jésuites de vuidier hors la ville de Tournon & du Royaume, 187. note a.

Consent au retour des Jésuites ; les motifs pour ce rappel ; conditions qu'il y impose ; Remontrances

que lui fait à ce sujet son Parlement qui n'y peut consentir, 188-192.

Envoie le P. Cotton à l'Ambassadeur d'Angleterre pour desavouer au nom de sa Société la conjuration des poudres, 249.

Approuve le Cardinal de Joyeuse de n'avoir pas beaucoup pressé les Vénitiens au rétablissement des Jésuites dans la République, 254.

Avertissemens qu'il reçoit des complots formés contre sa Personne & son Etat, par le Capitaine la Garde, 268; par un Gentilhomme Bearnois, 274; par le Capitaine Milhade, 275, 278, &c. par une vision effrayante qu'il a à la chasse, 280; par une lettre trouvée sur un Autel adressée au Prieur de Montargis; par le bruit répandu de tous côtés de la nouvelle de sa mort, avant qu'elle arrive, 280-282; par le Duc de Vendôme, 285.

Est affecté vivement des avertissemens qu'il reçoit de sa mort prochaine; a découvert pendant sa vie plus de cinquante conspirations fomentées contre lui par Gens d'Eglise, 284.

Agitations continuelles de ce Prince le jour même de sa mort funeste; est frappé de deux coups de couteau dans son carosse par Ravailiac, dont il meurt sur le champ. Sa mort est cachée quelque tems, pourquoi; elle devient certaine, consternation générale, cris & gémissemens dans tout Paris, 286 &c.

Ouverture de son corps; les Jésuites demandent son cœur, qui leur est accordé. Indignation du public à ce sujet; précautions que les Jésuites prennent pour l'emporter à la Fleche, crainte d'émeute contre eux; divers faits sur ce dépôt précieux remis entre leurs mains, 309, 339.

La mort funeste de ce Prince est l'effet d'un complot formé par les Jésuites, le Duc d'Epéron & les Espagnols, 350. Voyez *Jésuites*, *Epéron*, *Espagnols*.

Henriquez [Leon], Jésuite, Confesseur de Henri Roi de Portugal, engage ce Prince par artifice à laisser sa couronne au Roi d'Espagne, au préjudice des héritiers légitimes, scènes tragiques qu'il occasionne, 255-256.

Hereau, Jésuite, enseigne clairement la doctrine

meurtrière des Rois, analyse de ses monstrueuses erreurs, qui sont flétries; sa Société est mandée & réprimandée par le Roi; il est mis en arrêt, 122-127.

Heureux [Jean l'] Jésuite, publie un libelle infâme où on menace Henri le Grand de le priver de sa couronne, 105.

Holte, Jésuite, porte en 1592 Patrice Cullen, & en 1594 Williams & York à attenter aux jours de la Reine Elisabeth, confesse & communique ces scélérats pour les encourager, 205, 206.

Hoskin [Antoine] Jésuite, attaque dans un Ouvrage le serment de fidélité dû aux Souverains, 95.

I

IGNACE de Loyola, élu Chef des Jésuites pour avoir voulu tuer un More blasphémateur, 103.

Innocent XI, Pape, fait défenses aux Jésuites de recevoir des Novices, les leve, 378.

Innocent XIII, Pape, prend des mesures pour éteindre la Société des Jésuites, leur défend de recevoir des Novices, sa mort est précipitée, 378-379.

Inquisiteurs, leurs maximes & leur conduite horribles pour faire le procès aux Souverains & aux Particuliers, 70-90, 152.

Inscriptions gravées sur la pyramide érigée à la place de la maison de Jean Chastel, en mémoire de la conservation de Henri IV, 179-184.

JACQUES I, Roi d'Écosse, monte sur le trône d'Angleterre, faction des Jésuites contre lui; ils excitent son peuple à la rébellion, 215-220.

Conspiration formée contre sa vie, celle de toute sa famille, & de tous les membres du Parlement; il en est averti, fait faire des recherches, la conjuration est découverte; les conjurés sont arrêtés, condamnés aux supplices mérités; rend la Justice aux vrais Catholiques de son Royaume de n'avoir pas trempé dans cet horrible complot, & de ne pas le leur imputer, 220-249.

Jacquinet, Jésuite, reçoit le cœur de Henri IV, & l'emporte à leur maison de Saint Louis dans le carosse même où ce Prince a été assassiné, 310.

Jambville, Président du Parlement, travaille

tranquilliser l'esprit du peuple après la mort de Henri IV, 296.

Jay [le], Lieutenant Civil, prend après la mort de Henri IV les mesures les plus sages, conjointement avec Sanguin Prévôt des Marchands, pour maintenir le calme dans Paris, 296, 297.

Jeannin, Président du Parlement & Conseiller d'Etat, interroge juridiquement Ravailac, 301. Voyez *Ravailac*.

Jésuites, ont pour Fondateur un étranger, leur motif pour élire Saint Ignace leur Chef, 103; font vœu d'obéissance aveugle à leur Général, & de soutenir les prétentions du Pape sur le temporel des Rois, 21.

Maîtres d'erreurs, criminels de Leze-Majesté dans la théorie, 19-149.

Enseignent qu'il est permis de tuer les Rois en certains cas, erreur systématique chez eux que la Société soutient en corps; on ne peut l'attribuer seulement à quelques membres de la Société, preuves par leur Constitution & par leur aveu; dans leurs Apologies même donnent la preuve de leur attachement à cette doctrine monstrueuse, 20, 21, 60-63, 98.

L'ont toujours fait enseigner par la bouche & les Ecrits de leurs célèbres Théologiens, de *Valentia*, *Suarès* leur coriphée, *Bellarmin* dont ils ont voulu faire un Saint canonisé, *Mariana*, *Heissius*, *Vasquez* qu'ils appellent le Saint Augustin d'Espagne, *Emmanuel Sa*, *Gretzer* qui a entrepris son Ouvrage par ordre d'*Aquaviva* à qui il l'a dédié, *Delrio*, *Ozorius*, *Scribanius*, *Becan*, *Garasse*, *Tolet*, *Ribadaneyra*, *Keller*, *Eudmon-Jean*, *Creswel*, *Lessius*, *Azor*, *Richeome*, *Hoskin*, *Magalian*, *Justinien*, *Fernandus*, *Konink*, *Lorin*, *Torrez*, *Parsons*, *l'Heureux*, *Hardy*, *Cotton* en louant & approuvant ses Confreres, *Santarel*, *Tanner*, *Bertrix* ou *Tanquerel*, *Tirin*, *Bauni*, *Hereau*, *Escobar*, *Discastille*, *Buzembaum*, *Guignard*, *Jouvency*, *Lacroix*, &c. Voyez les articles de tous ces Docteurs Jésuites.

Font imprimer plusieurs fois les ouvrages séditieux de *Salmeron*; louanges qu'ils donnent à l'écrit de *Suarès* qui enseigne la doctrine meurtrière, 26.

Autorisent par principe de conscience certaine doc-

405

trine enseignée par les Jésuites de toutes les Nations, 32, 33.

Aspirent à la Monarchie universelle; c'est pour y parvenir qu'ils assujettissent au Pape tous les Monarques du monde, 41, 42.

Affectent de répandre leur doctrine pernicieuse jusques dans leurs ouvrages à l'usage des jeunes gens,

44.

Veulent persuader qu'ils n'ont sur la matiere de l'obéissance due aux Princes d'autre doctrine que celle de l'Eglise, 47, 107, 108.

Sont scandalisés de l'Arrêt contre le Livre de Mariana; leur manœuvre en cette occasion; démarche qu'ils font pour esquiver la haine du peuple au sujet de Mariana; elle est également *Jésuitique & séditieuse*; leur vrai portrait; 49, 50, 56-57.

Leur motif pour rendre par l'organe de leur Général un décret sur le meurtre des Souverains; par l'analyse de ce décret, il est visible qu'ils le permettent, faisant semblant de le défendre, 50-56.

Leurs excès sont dévoilés à la Justice par M. Servin; beaux morceaux de son Plaidoyer, 57-60.

Dégrés à parcourir avant que de savoir s'ils sont ou ne sont pas sujets du Roi, 65, 66.

Les Jésuites François pensent & parlent comme les Jésuites des autres Nations sur cette matiere, 66-69,

261.

Tendent par leurs maximes à la destruction des puissances temporelle & spirituelle, 69.

Leurs sentimens uniformes sur l'autorité Royale doivent inspirer l'allarme à tous les Souverains, 69.

Sont Inquisiteurs secrets; preuve; mission que leur donne leur Général à ce sujet, 69, 70, 88, 89.

Comme Inquisiteurs secrets font leurs efforts pour faire exécuter la Bulle *in cœna Domini*; suivent les maximes du Directoire de l'Inquisition. Voyez ces maximes barbares sur la maniere de procéder contre les Particuliers & les Souverains, 70-89.

Affectent de publier de nouvelles éditions de leurs ouvrages séditieux, lors même que leurs maximes reçoivent la plus grande flétrissure, 90 &c.

Font censurer à Rome un Livre abominable de leur

Confrere Becan, pour éviter la censure de France ; en font faire une nouvelle édition, 91.

Leur doctrine mal accueillie en France est soutenue aussitôt par les Jésuites étrangers, 94, 128.

Sont mandés au Parlement pour entendre l'Arrêt contre un Livre de Suarès condamné aux flammes ; sont seulement réprimandés ; l'indulgence envers eux les enhardit, 97, 98.

Avantages que la condamnation de leurs Ouvrages procure, 99.

Trait d'un discours contre leurs maximes séditionnelles fait au Conseil du Roi, 100.

Ne se montrent pas toujours à découvert en distribuant leurs libelles contre l'autorité Royale, mais se décelent tôt ou tard ; publient une Apologie de leur Société au sujet du Livre de *l'admonition* ; donnent preuve par la manière dont ils s'y expliquent, qu'ils sont auteurs de ce libelle, 104-107.

Sont convaincus par l'Université d'enseigner la doctrine meurtrière, 108.

Publient le Livre de Santarel ; propositions horribles extraites de ce Livre, & présentées au Parlement ; ce Livre est condamné aux flammes ; sont mandés au Parlement pour être interrogés sur leurs sentimens, la candeur Jésuitique paroît dans leurs réponses ; voyez-en un extrait ; ils y déclarent qu'ils ont une conscience différente selon les différens pays où ils habitent ; leur déclaration verbale sur le Livre de Santarel ; demandent du tems pour en faire une par écrit ; la présentent au Roi ; cette déclaration pêche dans le fonds & dans la forme ; leur déclaration est trouvée insuffisante ; il leur est ordonné par un nouvel Arrêt de faire souscrire par les principaux Jésuites de toutes leurs maisons qui sont en France, la censure que la Sorbonne a faite du Livre *Admonitio ad Regem* ; de bail-ler acte qu'ils détestent les sentimens de Santarel, sous peine d'être traités comme criminels de Leze-Majesté, 108-119.

Déclarent par écrit qu'ils adherent à la censure de la Faculté de Théologie ; ajoutent une improbation & condamnation des erreurs de Santarel, 119.

Ne s'engagent à rien en adhérant aux censures de la

Sorbonne, prétendant que ses *Decrets* ne doivent pas passer la Seine, 118.

Malgré cette condamnation de Santarel, continuent à faire enseigner leur doctrine empoisonnée par Adam, Tanner & autres, même dans leur College de Paris par leur Pere Hereau; sont mandés par le Roi, réprimandés au sujet des propositions horribles enseignées par ce Jésuite; leur est fait très-expresses défenses de traiter la question, *s'il est permis de tuer les Tyrans &c.* 120-127.

Suspendent dans le Royaume les leçons publiques de leur doctrine séditeuse; la font enseigner en différens pays; c'est un plan de conduite chez eux approuvé par leur chef, 127-128.

Multiplient les éditions de la Théologie morale de Buzembourg; principes abominables de ce Livre, 129 & suiv.

Leurs excès sur tous les points de morale, 131.

La matiere sur les attentats contre les Souverains est épuisée depuis long-tems par les Jésuites de toutes Nations; rajeunissent de tems en tems leurs vieilles erreurs par de nouvelles éditions, 132.

Font par la bouche de leur P. Jouvency autant de Martyrs des criminels que leurs attentats sur la personne des Souverains ont conduits sur l'échafaud; canonisent cette doctrine meurtriere; présentent requête au sujet du Livre du P. Jouvency, dont les poursuites les allarment, sont mandés au Parlement pour être ouïs sur ce sujet; leurs sollicitations & leurs intrigues pour faire changer par voie d'autorité les mesures prises par le Premier Président & les Gens du Roi; surprennent la Religion du Roi, 132-138.

Se trouvent au pied de la Cour pour y lire leur déclaration qui est trouvée fautive; le Conseiller-Rapporteur déclare que la doctrine parricide est *comme le péché originel de la Société*; restent impunis; font leurs remerciemens aux Juges; leur Rapporteur leur dit de les aller faire à Versailles, qu'il seroit très-faché qu'ils lui eussent obligation sur de pareilles matieres, 139-141.

Font en 1729 une nouvelle édition de Buzembourg, augmentée par le P. La Croix; quantité de Jésuites y

ont part ; louanges qu'ils donnent à ce Livre abominable , 141.

En donnent une nouvelle édition en 1757, année de l'exécrable attentat commis sur la personne du Roi ; reflexions de M. l'Avocat Général du Parlement de Toulouse sur cette dernière édition ; ce Livre est condamné aux flammes ; sont mandés par le même Parlement pour être entendus sur le sujet dudit Livre ; subissent interrogatoire ; se jouent de la justice comme de la vérité ; dénie tout ; imposture signalée dans leurs réponses aux Magistrats , 144-148.

Traient les cas de conscience selon le *tems présent*, & non selon la vérité , 142.

Fonds qu'on doit faire sur leurs désaveux apparens de leurs fausses maximes , 65 , 68 , 98.

Leurs professions de foi sur la doctrine meurtrière des Rois sont toujours équivoques ; ne regardent plus comme Rois ceux qui sont excommuniés ou déposés par le Pape , ou condamnés par l'Inquisition , 116.

Maximes politiques des Jésuites sur les désaveux , déclarations , &c. qu'on exige d'eux au sujet de leur doctrine pernicieuse ; leur zèle pour l'enseigner n'en est pas ralenti , 141 , 146-148.

Ces désaveux &c. faits par les uns sont démentis par les autres , ils sont donc un remède trop foible pour arrêter le progrès de leur exécrable doctrine , 149.

Saisie récente de plusieurs ballots de leurs Livres pernicieux , & entre autres du Traité de Bellarmin où il enseigne la doctrine parricide , 148.

Jésuites criminels de Leze-Majesté dans la pratique.

Leur doctrine meurtrière source des troubles & révolutions qui ont desolé dans ces derniers tems les pays catholiques , 150.

Avant leur établissement en France on n'avoit point d'exemples d'entreprises faites sur la personne de nos Rois , 19 , 151 , 152.

Se sont rendus familières les maximes barbares du Directoire de l'Inquisition qui ont ensanglanté plusieurs fois le Trône de France , 152.

Ont mis en pratique leur doctrine séditionnelle & meurtrière par les mains ou le conseil de leurs Peres

Sammier ,

Sammier, Lorrin, Pigenat, Commolet, Boittet, Vade, Matthieu, Gueret, Hai, Personny, Campian, Skerwin, Briant, Palmio, Walpod, Winter, Greenwel ou Tesmond, Baudouin, Stanley, Owen, Gerard, Hall ou Oldecorne, Alagon, d'Aubizny, Gontiers, Morao, Guyot, Chapuis & autres. Voyez les articles de tous ces scélérats de la Société.

Les entreprises criminelles de chaque Jésuite doivent être attribuées au Corps entier, parce que 1^o. le Corps ne les punit jamais dans le Particulier qui les a faites, au contraire le canonise tôt ou tard. 2^o. Les actions considérables de chaque membre de ce Corps sont commandées par les chefs; il ne peut ni résister aux ordres qu'on lui donne, quels qu'ils soient, ni faire rien d'important qui ne lui soit commandé, étant comme un cadavre qui ne fait aucune résistance, & comme un bâton dans la main qu'un veillard conduit par-tout où il veut, 61, 62.

Ils sont les Auteurs, le Conseil, les Couriers, les Prédicateurs de la Ligue; tous sans exception sont ennemis jurés du Roi & de la famille Royale; suscitent & entretiennent partout où ils sont, le débordement de la rebellion, 160-161.

Ils députent leur Pere Sammier vers plusieurs Princes Catholiques pour les porter à favoriser la Ligue; lui associent Lorrin & Pigenat; ne donnent l'absolution qu'à ceux qui entrent dans leur complot sacrilege; se joignent aux troupes que le Pape envoie pour fortifier la Ligue, releguent à Milan leur Pere Augier pour ne pas favoriser assez chaudement leur conspiration; le conseil de la Ligue se tient dans leur maison Professe, & dans leur College qui est un repaire de tigres, & une caverne de Tyranneaux; conseillent & persuadent une entreprise sur la ville de Boulogne, pour y faire aborder l'armée Espagnole. 153-158.

Sédition qu'ils excitent à Bordeaux; ils en sont chassés pour maintenir cette ville dans la soumission; excitent les mêmes troubles dans toutes les villes où ils sont admis, à Rennes, à Toulouse, &c. 161-163.

Henri III succombe sous leurs coups; ils célèbrent sa mort comme un miracle opéré en leur faveur, 158.

Eloges dont ils comblent Jacques Clement meurtrier de ce Prince, 159.

Par leur conseil Barriere forme le dessein d'assassiner Henri IV ; aveux du criminel ; instructions qu'ils donnent à ce parricide ; haine des citoyens contre eux , 163-166.

Resorts qu'ils font jouer pour détourner les sujets du Roi de l'obéissance ; publient par-tout que Henri IV ne doit être reconnu ni pour Roi , ni pour Catholique ; sont les seuls avec les Capucins qui refusent après la réduction de Paris , de le reconnoître pour leur Prince , & de prier pour lui , 167-168.

L'Université renouvelle le Procès intenté contr'eux , & demande qu'ils soient bannis de toute la France ; les Requetes des deux Parties sont jointes au Procès appointé depuis trente ans ; afflictions de plusieurs Magistrats en cette occasion ; M. de Thou déclare ne vouloir pas mourir sans avoir dit que son avis est que tous les Jésuites soient chassés du Royaume , 169-170.

Les Jésuites arment le bras de Jean Chastel pour exécuter sur le Roi le parricide dont Barriere n'avoit pu que former le dessein , ébranlent l'esprit de ce misérable , & lui montent la tête pour le pousser à faire cet horrible coup , dans la Chambre des Méditations. Voyez *Méditations*. Lui disent qu'il est loisible de tuer le Roi qui est hors l'Eglise , &c. 171-173.

Il y a ordre de les arrêter tous ; ceux du College de Clermont. excepté Gueret & Guignard, mis à la Conciergerie , sont conduits à la Maison Professe , où on établit une garde bourgeoise , 173.

Sont tous bannis du Royaume , 175.

L'Arrêt de leur condamnation est gravé sur les faces de la piramide érigée par ordre du Parlement en la place de la maison de Chastel ; sont forcés d'exécuter l'Arrêt ; quelques-uns se réfugient à Rome ; le Pape oblige leur Général de les en faire sortir , publient plusieurs écrits pour prendre la défense de la doctrine enseignée à Jean Chastel , déclament contre Henri IV & le Parlement , 177-186.

Nouvel Arrêt contr'eux qui fait défenses à toutes sortes de personnes de recevoir , ni souffrir être reçu chez eux aucun Jésuite , &c. Font jouer inutilement toutes sortes de resorts pour arrêter l'exécution des Arrêts rendus contr'eux , se maintiennent dans la ville de Tournon, Arrêt du Conseil du Roi qui leur ordonne

de vider hors de cette ville & du Royaume, 186-187.

Ont d'abord pour protecteur le Cardinal d'Ossat qui les abandonne à cause de leur conduite séditieuse dans la Franche-Comté, 187.

Ne perdent point courage à la vûe de tous ces revers; obtiennent par la médiation du Pape & la protection de Fouquet de la Varenne leur rétablissement dans quelques villes du Royaume éloignées de Paris, 188.

Motifs du Roi pour leur rappel, deshonorables à leur Société; conditions imposées à leur rétablissement; le Parlement n'y peut consentir; les motifs; se sont affranchis des conditions imposées à leur rappel, 189-192.

Leur dextérité à rendre honorables leurs notes d'infamie; reproche sanglant que leur fait l'Université à ce sujet, 193.

Leur impudence à louer depuis leur rappel, dans des écrits publics, leurs Ecoliers de Lyon qui refusent constamment de prier Dieu pour le Roi, 194.

Soufflent le feu de la rebellion en Angleterre; trois de leurs Peres y sont convaincus du crime d'Etat, & condamnés à mort, 195, 196.

Excitent un Anglois à attenter aux jours de la Reine Elisabeth, le confessent, le communient; lui promettent le Paradis pour sa détestable entreprise, 196-197.

Autre conspiration découverte par une espee de miracle, 199.

Arrêts & Statuts faits contr'eux en Angleterre, 202, 203.

Font tous leurs efforts pour procurer l'exécution de la Bulle du Pape qui excommunie la Reine Elisabeth & délie ses Sujets du serment de fidélité; envoient plusieurs de leurs Peres en Angleterre pour préparer les voies à l'invasion de ce Royaume par le Roi d'Espagne; déconcertés du mauvais succès de l'entreprise Espagnole, ont recours de nouveau aux voies de perfidie & de trahison, 203, 205.

Leur Pere Holte persuade à Patrice Cullen d'assassiner la Reine; le Jésuite Creswel fait un Libelle pour justifier les entreprises contre la personne des Rois, 205, 206.

Nouvelle conspiration de leur part , Viliams & York sont excités par le Jésuite Holte à attenter contre les jours de la Reine ; le Pere Parsons souffle dans un Libelle le feu de la sédition , 206-208.

Autre complot contre la vie de la Reine, le Pere Valpod engage un Ecuyer de cette Princesse de l'exécuter avec un poison qu'il lui fournit , 208 , &c. Voy. *Squirre , Valpod.*

Forment un nouvel orage contre l'Angleterre ; persuadent au Roi d'Espagne d'attaquer ce Royaume ; font approuver l'entreprise par le Pape ; engagent dans leur parti plusieurs Seigneurs Anglois ; levent de la cavalerie pour la joindre à l'armée Espagnole, 212-214.

Détournent les peuples de l'obéissance dûe au Roi Jacques successeur d'Elisabeth ; tâchent inutilement de soulever l'Espagne contre ce nouveau Monarque ,

215 , 217.

Plaintes des Catholiques de ce Royaume contr'eux ,

218.

Sont les principaux auteurs de l'horrible conjuration des poudres de l'année 1605 , qui devoit faire périr dans un instant le Monarque , toute la Famille Royale , tous les Grands & les représentans de la Nation ; leurs Peres Garnet , Greenvel , Hall ou Oldcorne , Gerard , Baudouin , &c. furent convaincus de cet exécrationnable attentat , 222-249.

Pour se laver de l'opprobre de ce complot , déclarent dans les premiers momens qu'ils n'y ont nulle part ; qu'ils désavouent & détestent ceux des leurs qui y ont pu tremper , élevent dans la suite selon leur coutume au rang des Martyrs ceux de leur Ordre que cet attentat & autres ont fait périr sur l'échaffaud ; font faire un miracle au sang du Pere Garnet , chef de la conjuration , & exécuté comme criminel de Leze-Majesté & d'Etat ; reproche que leur fait à ce sujet l'Université , 250.

Leur rebellion à Venise ; aiment mieux sortir de la République que de se soumettre à un Décret équitable du Sénat ; entraînent avec eux les Capucins ; en sont baanis à perpétuité ; défense du Sénat d'avoir avec eux sous de très-grandes peines , aucun commerce & liaison , d'envoyer aucun enfant à leurs Ecoles , se

déchainent avec fureur par quantité d'écrits contre la République ; le Cardinal de Joyeuse demande leur rappel, & est refusé ; le Sénat déclare que leur bannissement à perpétuité a été décrété pour avoir été auteurs de séditions, 251-253.

Révolution qu'ils causent en Portugal pour soumettre cet Empire au joug Espagnol ; carnage affreux qu'ils occasionnent dans l'Isle de Tercere, 255-256.

Sont auteurs de la mort funeste de Guillaume Prince d'Orange, 32.

Font assassiner Maurice de Nassau par Pierre Panne, à qui ils donnent de l'argent pour l'encourager à cet attentat ; le confessent & le communient, 257.

Leurs libelles & leurs sermons séditieux donnent à Ravailiac une très-grande aversion pour Henri IV, & lui font croire qu'on peut le tuer, 261, 300.

Lui enchantent l'esprit par des visions supposées, lui font tenir de l'argent de tems en tems, 262, 263.

Essayent à Naples de corrompre par des promesses le Capitaine la Garde par le ministère de leur Pere Alagon ; ce Jesuite lui propose clairement de tuer le Roi, lui parle de ce Prince en termes pleins de mépris, mauvais desseins qu'il lui attribue, 265.

Le Pere Procureur de leur Maison Professe est chargé par la Demoiselle de Coman de faire avertir le Roi que Ravailiac cherchoit le moment d'assassiner ce Prince ; ses réponses, 273. Voyez *Coman*.

Après la mort de Henri IV, assassiné par Ravailiac, ils vont demander le cœur du Roi pour l'emporter à la Fleche, l'obtiennent, le public en est indigné ; craignent une émeute ; prennent des précautions pour sortir de Paris, ne remplissent pas les conditions imposées ; Vers qu'on fait sur ce dépôt mis entre leurs mains, 309, 339, 340.

Discours remarquable que leur tient leur bon ami Fouquet de la Varenne, 340.

Se rendent suspects du meurtre du Roi par l'exhortation faite à Ravailiac en prison par le Pere Coton, de se bien garder d'accuser les innocens. Vrai sens de ces paroles, 310, 327.

On leur attribue cet horrible attentat, même au Conseil du Roi en présence de la Reine, 324.

En sont réellement complices, preuves : Par ce que

fit le Parlement le jour même du supplice de Ravail-
lac, 337.

Par les réponses de Ravailac à ses Juges; par ses relations avec eux; par le suffrage des Auteurs contemporains; par les déclarations du Capitaine la Garde & de la Demoiselle de Coman, &c. 350.

Les Jésuites déclament contre Louis XIII, veulent faire assassiner ce Prince, leurs Peres Guyot & Chappuis sont les instigateurs de ce crime, & leur instrument, François Martel, 361-370. Voyez *Martel*,

Veulent empêcher M. Blache de découvrir une conspiration formée contre la vie de Louis XIV & celle de son Fils; lui en font, pour ainsi dire, un cas de conscience; trait nouveau de leur doctrine sur cette matiere, 372, 373. Voy. *Blache*.

Leur opposition à Innocent XIII. 378.

Forment avec les Espagnols une ligue contre le Duc d'Orleans Régent du Royaume, 376, &c.

Sédition qu'ils excitent à la Chine, leur P. Morao qui est leur instrument, y est exécuté comme criminel d'Etat; rendent les Chrétiens odieux dans ce pays.

Avis. xij.

Sont fortement suspects d'avoir eu part à l'horrible attentat du 5 Janvier 1757, 379.

Leur rebellion au Paraguai contre les Cours d'Espagne & de Portugal, 380.

Ont grande part à la sédition de Porto, *ibid.*

Leur complicité dans l'attentat récent commis contre le Roi regnant de Portugal, *ibid.*

Donnent preuve dans leurs discours qu'on doit leur attribuer les morts violentes de M. M. de Rastignac, Archevêque de Tours, & Verthamon Evêque de Luceçon, 379.

Cérémonies horribles qu'ils font dans leur Chambre des Méditations pour monter la tête des Regicides, en leur donnant les armes parricides, 380, &c.

Leur portrait fait, il y a plus de cent ans, par l'Université, *Avis de l'Editeur*.

Tout ce que dessus prouve qu'ils sont nés pour la destruction de l'Eglise & des Etats; remède à ces maux. Voy. tout l'*Avis de l'Editeur*, & p. 342-343.

Jouvenoy [Joseph], Jésuite, continue l'Histoire

de la Société ; idée de son ouvrage , 132 , 133.

Fait les plus grands éloges de Jean Guignard , condamné à être pendu pour crime de Leze Majesté , lui fait faire des miracles ; présente le bannissement des Jésuites hors du Royaume de France comme l'ouvrage du Diable annoncé aux Jésuites par des prodiges étonnans , ses déclamations horribles contre le Parlement ; canonise la doctrine meurtrière de Suarez ; éloge qu'il fait de ce détestable Casuiste , le Parlement veut brûler son Livre , & faire le Procès à l'Auteur ; intrigues de ses Confreres pour arrêter le zèle de la Cour ; ils obtiennent que le Livre ne sera que supprimé , 133-140.

Justinien (Benoit) , Jésuite , sa doctrine contre la puissance des Souverains , 96.

K

KELLER (Jean) , Jésuite , fait un libelle infâme , séditieux , & rempli de calomnie contre Henri IV , 104 , 106.

Keyes (Robert) , on lui fait part de la conjuration des poudres en Angleterre , 227.

Knevet (Thomas) , Baillif de Vvestminster , découvre la conspiration des poudres , 233.

Konink , Jésuite , sa doctrine séditieuse , 101.

L

LACROIX (Claude) , Jésuite , commente le texte de Buzembaum , sa doctrine est également séditieuse & meurtrière , 141-142.

Le Bel , Ecolier des Jésuites , banni pour cause de sédition lors du bannissement des Jésuites ; 177 , note *.

Ligue. Voy. Conspirations.

Littleton (Erienne) . Les conjurés des poudres se réfugient chez lui , est arrêté , 234.

Lorin , Jésuite , enseigne clairement la doctrine régicide ; abus sacrilège qu'il fait de plusieurs exemples de l'Ancien Testament Sa morale pleine de violence & de voies de fait , 101 , 103.

Lorin (Mathieu) Jésuite , est Courier & Prédicateur de la Ligue , son zèle pour mettre par-tout le feu de la discorde , 154.

Louis XIII , Roi de France , son premier Lit de

Justice après la mort funeste de Henri le Grand, ce qui s'y passe, 303-308.

Est conseillé par un citoyen fidèle de bannir de ses Etats la doctrine régicide, en chassant ses Docteurs, qui ont assassiné le Roi son père, 343.

Conduite séditieuse des Jésuites contre lui, Ils conspirent contre ses jours, 362. Voyez *Jésuites*, *Martel*.

Louis XIV, Roi de France, conspiration contre ses jours découverte, malgré l'avis de trois Jésuites. Voy. *Blache*.

Louis XV, Roi de France, sans rappeler l'horrible attentat commis sur sa personne sacrée, on dit que deux Jésuites furent mis alors à la Bastille, 380.

M

M A D E L E I N E [le P. Sainte Marie-], Feuillant, Ravillac lui dit comme au Curé de Saint Severin, qu'il veut engager le Roi à réduire les Hérétiques, 313.

Madeleine [de la], sçait par Mademoiselle de Coman ce qui se tramait contre Henri IV, & garde le silence, 271.

Magalian [Côme], Jésuite, sa doctrine séditieuse, 95.

Maius, Jésuite, promesse singulière qu'il fait à Henri IV au nom de ses Confreres lors de leur rappel, 189.

Mariana, Jésuite, met la pratique de la doctrine régicide entre les mains de toutes sortes de personnes, & la donne pour *action digne de louange*, *glorieuse*, *héroïque*, veut même qu'on le fasse *ouvertement*, gémit de ce qu'il y en a si peu qui se portent à une *démarche si généreuse*, justifie l'assassinat de Henri III, Roi de France, 36-39.

Sa doctrine est censurée plusieurs fois par la Sorbonne, & son ouvrage brûlé par Arrêt du Parlement, 47-49, 337.

Martel [François], Curé d'Etreaux près de Dieppe, forme le dessein d'assassiner Louis XIII à l'instigation & par le conseil de deux Jésuites, 365 &c.

Est atteint & convaincu de plusieurs crimes capitaux, 367. Fourberie dont il se sert pour avoir accès auprès du Roi, afin d'exécuter son dessein parricide, 365.

Sa fourberie est découverte, il est arrêté & conduit à Rouen où on lui fait son procès, 366.

Aveux qu'il fait à ses Juges de tous ses crimes & notamment de son régide, 368.

Déclare que c'est à l'instigation d'Ambroise Guyot & de Pierre Chapuys, Jésuites, qu'il a formé le dessein d'assassiner le Roi; ses liaisons & son intimité avec Guyot, 368-370.

On lui trouve sur la cuisse nue un couteau semblable à celui de Ravailac, 368.

Est condamné à être roué & brûlé, 365.

Matignon [le Maréchal de], pense perdre la vie par la faction des Jésuites, les chasse de Bordeaux pour maintenir cette ville dans l'obéissance, 162.

Matthieu, Jésuite, Ligueur furieux, souffle à Paris le feu de la rébellion contre Henri III, 167.

Medicis [Marie de], femme de Henri le Grand, Reine de France, instruite d'une prédiction contre la vie du Roi, fait prier ce Prince de ne pas sortir ce jour là, 286.

Sa douleur à la nouvelle de l'assassinat du Roi; est nommée par le Parlement Régente du Royaume; en fait faire ses remerciemens à la Cour, & donne ses ordres pour le Lit de Justice de Louis XIII son fils; se rend au Palais, son Discours au Lit de Justice; veut se retirer, cede aux instances que la Cour lui fait de reprendre sa place; accorde aux Jésuites le cœur du Roi mort, 291, 295, 299, 303, 305-309.

Envoye demander au Premier Président des nouvelles du procès de Mademoiselle de Coman, réponse ferme de ce Magistrat, 357.

Méditations [Chambre des], où les Jésuites font entrer les parricides pour leur monter la tête, horribles cérémonies qui s'y pratiquent, 135, 171, 380, &c.

Mengau, Jésuite, mandé par le Parlement de Toulouse pour subir interrogatoire au sujet de la dernière édition de Buzembourg; déclare qu'il en a lu quelque chose, &c. 147.

Metelan, Chancelier du Roi d'Ecosse, les Jésuites veulent le faire assassiner, pourquoi, 200.

Milhade, de Moncrabeau, fait part à Henri IV de plusieurs révélations intéressantes sa personne & son Etat; éloigné de la présence de ce Prince par les conseils du Pere Cotton, son zèle redouble pour être utile au Prince, reproches & exhortation qu'il fait au Pere Cotton, 275, 278-279.

Molina, Jésuite, ses horribles principes contre l'indépendance & l'autorité des Rois, 22-23.

Montargis, on trouve en 1607 sur un Autel de cette ville une lettre adressée au Prieur du lieu, qui donne avis qu'un grand Rousseau d'Angoulême doit tuer le Roi, 280.

Monteagle [Baron de], reçoit une lettre anonyme qui donne lieu à la découverte de la conjuration des poudres, 231.

Morao, Jésuite, rébellion qu'il excite à la Chine, persécution qu'il occasionne contre les Chrétiens, Avis xij, &c.

N

NASSAU [Maurice de], assassiné par Pierre Panne à la sollicitation des Jésuites, 257.

Nuëil a la confiance du dessein de Parri d'assassiner la Reine Elisabeth, en avertit cette Princesse, 198.

O

OLDECORNE, ou *Hall*, Jésuite, arrêté comme étant de la conjuration des poudres, sa conversation avec le Pere Garnet, son interrogatoire, son arrêt de mort, 236, 239, 249.

Orange [Guillaume Prince d'], assassiné par Balzar Girard à l'instigation des Jésuites, 32.

Orleans [le Duc d'], Régent du Royaume, conspiration contre lui découverte, les Jésuites y sont entrés, 376.

Offat [le Cardinal d'], protecteur des Jésuites sans les connoître; les abandonne après les avoir connus, 187.

Owen [Hugues], Jésuite, entre dans une conspiration contre l'Angleterre, 215. On lui fait part de la conjuration des poudres, 229.

Ozorius, Jésuite, doctrine abominable qu'il débite dans ses sermons contre l'indépendance des Rois, & sur l'autorité du Pape qu'il fait Monarque universel, 45.

P

PALMIO [Benedetto], Jésuite, exhorte Parri à exécuter son dessein d'assassiner la Reine Elisaberth, 197-199.

Panne [Pierre], payé par les Jésuites pour tuer Maurice de Nassau, la Religion en est à l'ordinaire le prétexte, 257.

Parlement de Paris, flétrit par Arrêt les maximes séditioneuses de Mariana, 49; celles de Suarès, 97; renouvelle ces Arrêts, & autres donnés précédemment contre des Auteurs Jésuites, 100. Flétrit la doctrine abominable de Santarel, 113. Nouvel Arrêt du premier Décembre 1625 contre les Jésuites, 118. Est calomnié & outragé par le P. Jouvency, 134, 136.

Mande les Jésuites pour être ouïs au sujet du livre du P. Jouvency, n'est pas libre pour prononcer un Arrêt selon les regles contre ce libelle, 137-141. Fait grace aux Jésuites contre l'Université, 169, 177. Ses Arrêts contre Jean Châtel & les Jésuites, 175; contre Guignard Jésuite, 176; contre Gueret Jésuite & Pierre Châtel, 177; contre le Bel & Hai Jésuites, 177, note *. Est outragé par des libelles; nouvel Arrêt qui ordonne l'exécution de celui rendu pour le bannissement des Jésuites, 186, 187; s'oppose au rappel des Jésuites; belles remontrances qu'il fait à ce sujet, 191. Voyez *Jésuites*.

Apprend la mort funeste de Henri IV, dépure les Gens du Roi au Louvre, sa tristesse profonde; rend un Arrêt qui défere à la Reine Mere la tutelle du Roi son fils, & la Régence du Royaume, 294, 295, 297.

Autorité de la Cour reconnue nécessairement en pareil cas, 299.

Le Parlement s'assemble pour le Lit de Justice; ce qui s'y passe, 303-308; nomme des Commissaires pour le procès de Ravailac, 313. Voyez *Ravailac*

Défauts de la procédure, voyez la fin de l'article *Ravailac*.

Rend un Arrêt qui condamne Ravailac au supplice dû à son crime, 326.

Donne ordre à la Sorbonne de censurer de nouveau la doctrine meurtrière, & livre de rechef aux flammes le livre de Mariana, 337.

Fait arrêter plusieurs fanatiques qui ne parloient que de tuer les Rois; il n'en est pas fait justice, 337, 338.

Entame une procédure contre le Capitaine la Garde, Arrêt qui met à couvert l'honneur de cet Officier, 351.

Condamne Mademoiselle de Coman à une prison perpétuelle; réflexion sur ce Jugement, 353.

Parlement de Rouen, supprime des tables chronologiques du Jésuite Bertrix. Voyez *Bertrix*.

Fait le procès à François Martel, atteint & convaincu d'avoir voulu assassiner Louis XIII à l'instigation de deux Jésuites, 367 &c.

On lui fait violence pour tirer de ses prisons le Jésuite Ambroise Guyot, conseiller du dessein régicide de François Martel, 343, note *. 370.

Parlement de Toulouse, son Arrêt qui condamne aux flammes le livre du Jésuite Busembaum, 145. Voyez *Fonbeaufard*.

Parri [Guillaume], forme le dessein d'assassiner la Reine Elisabeth, consulte plusieurs personnes, ne trouve que des Jésuites qui l'encouragent à l'exécuter, 197, &c.

Parsons [Robert], Jésuite, son portrait, compose un libelle extravagant & séditieux contre l'Angleterre, 207.

Percy [Thomas], l'un des plus grands conjurés de la conspiration des poudres en Angleterre, 220-234.

Personny (Robert), Jésuite, prêche la rebellion en Angleterre, y distribue des libelles séditieux, 195.

Pigenat (Odon), Jésuite, ligueur furieux délégué par la Société pour être trompette de la Ligue, 154, 161.

Pyramide érigée en la place de la maison de Jean Châtel par Arrêt du Parlement, 179.

Pison, Gouverneur de l'Espagne assassiné; intrépidité scélérate & impudente de son meurtrier, 328.

Pluviers, un Prevôt des Maréchaux de cette Ville ; mal famé, & qui avoit deux fils Jésuites, est convaincu d'avoir dit dans ladite Ville à l'heure même que Henri IV fut assassiné, *le Roi vient d'être tué & est mort à cette heure, &c.*

On le trouve mort dans sa prison ; son cadavre est trainé pendu par les pieds & brulé, 281.

Porto, les Jésuites ont part à la sédition de cette Ville de 1757, 380.

Portocarero (l'Abbé), envoyé en Espagne par l'Ambassadeur de cette Cour en France, est arrêté en chemin, on découvre dans sa valise le dénouement d'une conspiration contre le Duc d'Orleans Régent, 377.

Portugal, révolution de ce Royaume causée par les Jésuites, 255.

Assassinat du Roi en 1758, les Jésuites complices de cet horrible attentat, 380.

Potier, Conseiller du Parlement, Commissaire de Ravallac avec le Président de Harlay & les Conseillers Courtin & Bouin, 312. Voyez *Ravallac*.

Poudres, la conjuration des poudres en Angleterre. Voyez *Jésuites*, *Catesby*, *Garnet*, *Angleterre*.

Poussé (de), Curé de Saint Sulpice, son zèle pour faire sçavoir à Louis XIV une conspiration formée contre les jours de ce Prince, 373.

Pucelle, Conseiller au Parlement, Rapporteur de l'affaire des Jésuites au sujet du Livre du P. Jouvency, 139, 141. Voyez *Jésuites*.

R

RASTIGNAC (de), Archevêque de Tours. Un Jésuite déclare que sa mort n'est pas naturelle, 379.

Ravallac (François), son pays, sa naissance, son caractère ; est Praticien, entre chez les Feuillans d'où il est congédié, 260.

Accusé de meurtre, soupçonné de magie, adresse des prieres à l'esprit de tenebres ; réduit à l'indigence, montre à lire, 261.

Forme le dessein d'assassiner le Roi Henri IV, excité à ce forfait par les libelles & sermons des Prédicateurs de la Ligue, 261. Voyez *Jésuites*.

Obsédé continuellement pour l'entretenir dans l'hor-

422

rible dessein qu'on lui a inspiré, suit la Cour pendant deux ans pour tuer le Roi, reçoit de tems en tems quelque peu d'argent de la part de ses complices, 261, 262.

Envoyé à Naples par le Duc d'Epéron. Voyez *Epéron*, *Hebert*, *Alagon*, *Garde*.

Revient en France, est adressé à Paris à Mademoiselle de Coman; confidence qu'il lui fait. Voyez *Coman*.

Pour apprendre à ce scélérat à ne pas manquer son coup, ses complices lui font piquer tous les jours une image de cire au cœur, 280.

Frappe le Roi dans son carrosse de deux coups de couteau, est arrêté & mis en dépôt à l'Hôtel de Retz, 289, 291.

Toutes sortes de gens ont la liberté de l'y voir & de lui parler; quelqu'un lui dit que le Roi n'est que blessé, il répond qu'il doit être mort, &c. dit qu'il a appris les causes de la nécessité de tuer le Roi dans les sermons qu'il a ouïs; est parfaitement au fait des distinctions & défaites de la doctrine meurtrière, 300.

S'aide pour se justifier des maximes de Mariana, 47.

Subit à l'Hôtel de Retz son premier interrogatoire juridique devant les Présidens Jeanin & Bullion, 301. Est transféré à la conciergerie, où on a encore la liberté de le voir, 310.

Le P. Cotton lui rend visite, voyez *Cotton*.

La Cour lui nomme quatre Commissaires pour l'interroger, 312.

Malgré les variations dans ses réponses, on voit toujours que c'est l'esprit de fanatisme qui l'a porté à commettre son crime, 315-317.

Ses déclarations & réponses dans le premier interrogatoire, 301-303. Dans le second, 312-313. Dans le troisième, 318-320. Dans le quatrième, 324-325.

Est confronté au P. d'Aubigny, voyez *d'Aubigny*.

Sa contenance & son sang froid dans la prison, 312.

Est interrogé sur la sellette, n'est nullement intimidé, 326.

Son Arrêt de mort; est appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, 326-327.

On lui donne pour Confesseur les Docteurs Gammache & Filefac, 329.

Est conduit au supplice, sa présence fait horreur aux

criminels de la conciergerie ; est accablé de malédictions & d'imprécations par le peuple qui refuse de prier Dieu pour lui , 330 , 331. Voyez *Filefac*.

Un Gentilhomme donne son cheval pour être mis à la place d'un recrú , 331.

A la vûe de l'indignation & de la rage du peuple contre lui , il avoue qu'il a été trompé , &c. 331-332.

A la premiere tirade des chevaux demande le Greffier Voisin & lui dicte un testament de mort. Voyez *Voisin*.

Après la mort le peuple se jette sur les membres dispersés & en fait du feu , 334.

Défauts & lâcheté de la procédure faite contre lui , 258 , 259 , 317 , 318 , 325 , 332 , 334 , 336 , 356.

Richeome (Louis) , Jésuite , la doctrine contre l'indépendance des Rois , 66-68. Permet l'impression d'un ouvrage plus que séditieux de son Confrere Azor , 97. *Nota*. Soutient les maximes séditieuses & meurtrieres de Mariana , 98.

Rochevoucaud (le Cardinal de la) . Sa mort soupçonnée d'avoir été forcée , 379.

Roger , reçoit une lettre sur la mort de Henri IV avant qu'elle arrive , 282.

Rohan (le Cardinal de) , soupçonné d'avoir eu part à la conspiration contre le Duc d'Orleans Régent , 376.

Roocwod (Ambroise) , est de la conjuration des poudres , 227 , 238. Est arrêté & condamné à mort , 235.

Rois. Doctrine séditieuse , blasphématoire , meurtrière contre l'autorité , l'indépendance & la vie des Rois & Souverains. Voyez *Jésuites*.

Boitot (Bernard) , Jésuite , trompette de la Ligue , 357.

S

SA (Emmanuel) , Jésuite , la doctrine séditieuse & meurtrière contre les Souverains , 43.

Salmeron (Alphonse) , Jésuite , principes monstrueux qu'il avance contre l'autorité & l'indépendance des Rois ; abus & application sacrilege qu'il fait d'un exemple de l'Ancien Testament , 24.

Sammier (Henri) , Jésuite , son portrait , ses courses & ses travaux pour fomenter la Ligue , 153.

Sanguin, voyez *Jay*.

Santarel (Antoine), Jésuite, propositions scandaleuses, tendantes à la ruine des Puissances souveraines, à la rebellion contre les Princes, & induisantes à attenter sur leurs personnes, enseignées par ce Docteur. Son livre est lacéré & brûlé, 109-114, &c. Voyez *Jésuites*.

Schomberg (Comte de). La Demoiselle de Coman lui fait sçavoir & à la Demoiselle de Courvoy tout ce qui se trame contre la vie de Henri IV pour en avertir ce Prince, répondent qu'ils ne veulent s'embrouiller, 271.

Scribanius (Charles), exclamation de ce Jésuite pleine de fureur contre les Souverains, sa doctrine assassine, 46, 58.

Seguiran, Jésuite, voyez *Cotton*.

Seigne, Jésuite, voyez *Guilloré*.

Servin, Avocat Général, dévoile à la Justice les excès des Jésuites, 57-59, 68, 78, note n. 92, 94, 98, Voyez *Jésuites*.

Sillery (de), Chancelier de France, discours qu'il tient à la Reine après la mort de Henri le Grand, 292. Son discours au Lit de Justice de Louis XIII pour faire nommer la Reine Mere Tutrice du Roi & Régente, 306.

Sixte-Quint, fulmine une Bulle contre Elisabeth, Reine d'Angleterre, par laquelle il délie ses sujets du serment de fidélité, 204.

Skherwin, Jésuite, condamné à mort en Angleterre comme criminel d'Etat, 196, note **.

Sorbonne (la Faculté de Théologie de), censures qu'elle fait des erreurs & maximes horribles des Jésuites, 48, 106, 337, Voyez *Jésuites*.

Fait un Decret solennel en faveur de Henri IV après la réduction de Paris, 168.

Squirre (Edouard), entreprend d'empoisonner la Reine Elisabeth & le Comte d'Essex à l'instigation du Jésuite Walpod. Voyez *Jésuites*, *Walpod*.

Stanley (Guillaume), Jésuite, factieux en Angleterre, 215.

Suarès (François), fameux Jésuite. Ses maximes abominables contre l'autorité & la vie des Souverains, 30, &c. 52, 85, &c. Voyez *Jésuites*, *Jouvençy*.

Sujets des Souverains. Les Jésuites leur forgent les armes de la rébellion contre leurs Princes, & leur permettent, pour ne rien dire de plus, d'attenter à leur vie. Voyez *Jésuites*.

T

TANNER (Adam). Jésuite, enseigne les maximes de sa Société sur les attentats contre la personne des Rois, 120.

Tellier, Ministre d'Etat, voyez *Blache*.

Tesmond (Oswal), dit *Greenwel*, Jésuite factieux en Angleterre, 212. Complice de la conjuration des poudres, voyez *Bates*, *Garnet* dans ses interrogatoires, trouve son salut dans la fuite, 249.

Texier, Prieur de Saint Germain des Prez, encourage M. Blache à découvrir une conspiration contre la vie de Louis XIV, 373.

Thou (Augustin de), Président au Parlement. Son zèle ardent pour son Prince, 170. Voyez *Jésuites*.

Tillet (du), voyez *Coman*.

Tirin (Jacques), Jésuite, sa doctrine régicide, 121.

Torrez (Leissius), Jésuite, sappe par ses maximes les fondemens de la Puissance Royale, 102, note.

Tresham [François], Seigneur Anglois, seconde les factions des Jésuites dans sa Patrie, 214. Complice de la conjuration des poudres, 229. Est arrêté, accuse le P. Garnet, 235.

V

VALENTIA [Gregoire de], horribles maximes de ce Jésuite contre l'autorité & la vie des Souverains, 26-30.

Walpod [Richard], Jésuite, porte & presse vivement Edouard Squirre à empoisonner la Reine Elisabeth & le Comte d'Essex, affreux moyens dont il se sert pour l'y déterminer, mélange horrible de fanatisme & de perfidie dans cette conspiration; il dénonce Squirre pourquoi & comment, 208, &c.

Varade, Jésuite, encourage Barriere à tuer Henri IV, lui donnant sa bénédiction, 163.

Vasquez (Gabriel), Jésuite, met tous les Royau-

D

mes de la terre en la disposition du Pape. Ce principe détestable est la racine de la doctrine régicide, 42.

Varenne [Guillaume Fouquet de la], fameux protecteur des Jésuites, 188. Voyez *Jésuites*.

Watel, Prêtre Anglois, consulté par Guillaume Parri sur son dessein d'assassiner Elisabeth, lui répond que son action est un crime énorme, est déclaré hérétique par le Jésuite Coldretto à cause de sa décision, 194.

Venise, sédition qu'y excitent les Jésuites. Voyez *Jésuites*.

Verneuil [la Marquise de], complice de Ravailac, voyez *Coman*, *Ravailac*. Est décrétée d'un assigné pour être ouïe, est entrée dans plusieurs complots contre Henri IV, 354.

Verthamon, Evêque de Luçon, menacé par les Jésuites, incendié, évite plusieurs fois le poison, sa mort est précipitée, 379.

Williams, veut attenter avec le nommé Yorck à la vie de la Reine Elisabeth, excité par les Jésuites, 206.

Winter [Thomas], & Robert Winter son frere, gagnés par les Jésuites pour entrer dans leurs factions en Angleterre, leur fin tragique, 212, 228, 234, 235.

Voisin, Greffier dans le procès de Ravailac, horrible prévarication qu'il fait en recevant les dernières paroles de ce criminel, 332, 334.

Wright, Christophe & Jean factieux en Angleterre, 215, 220, 235.

Université, accuse les Jésuites d'enseigner la doctrine meurtrière, & en offre la preuve, 108.

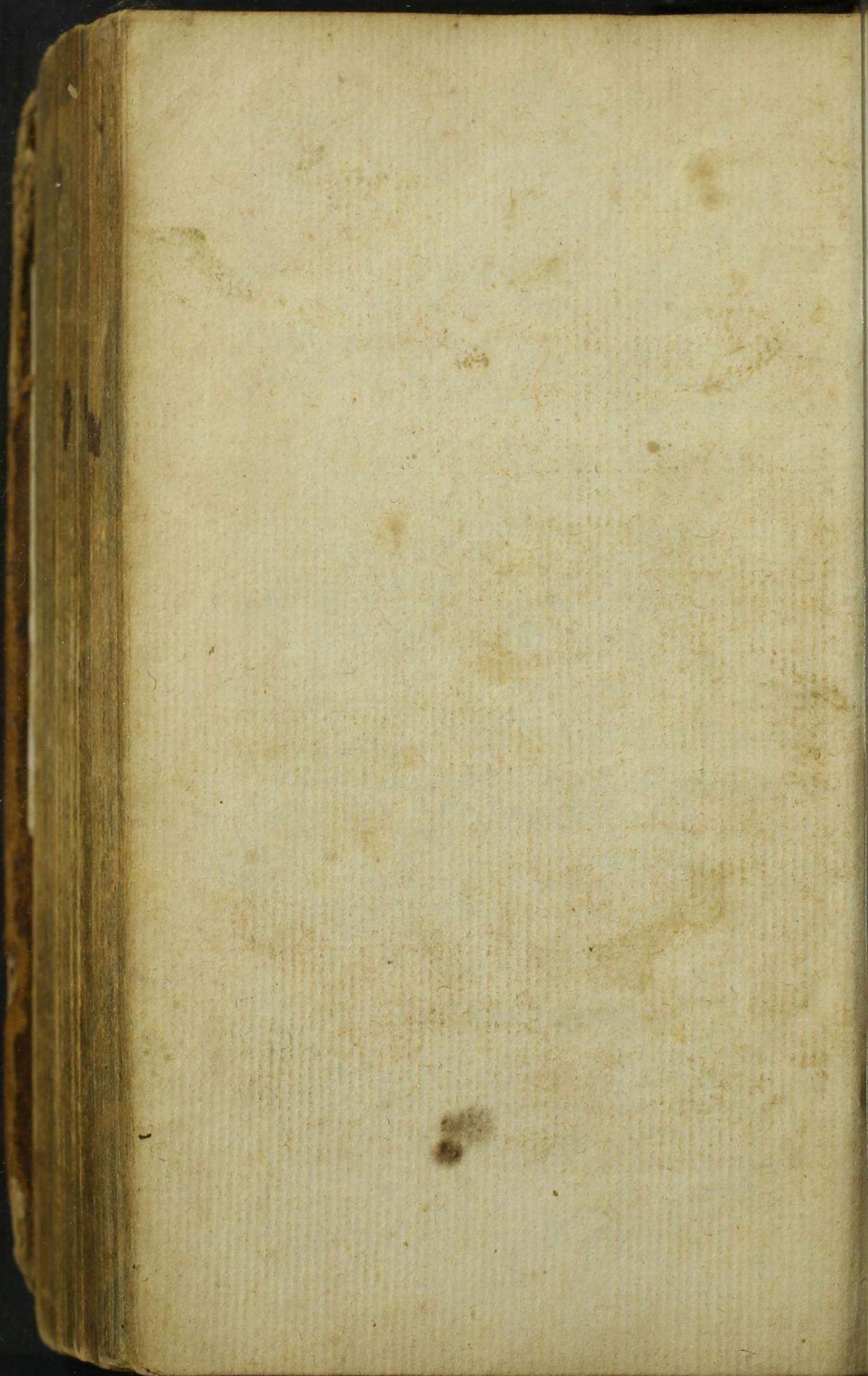
Fait la découverte & la saisie des cahiers remplis de maximes abominables du P. Hereau Jésuite, 122. Ses réflexions sur les erreurs de ce Père, 125. Voy. *Jésuites*.

Divers reproches sanglans qu'elle fait publiquement aux Jésuites, 159, 193, 250.

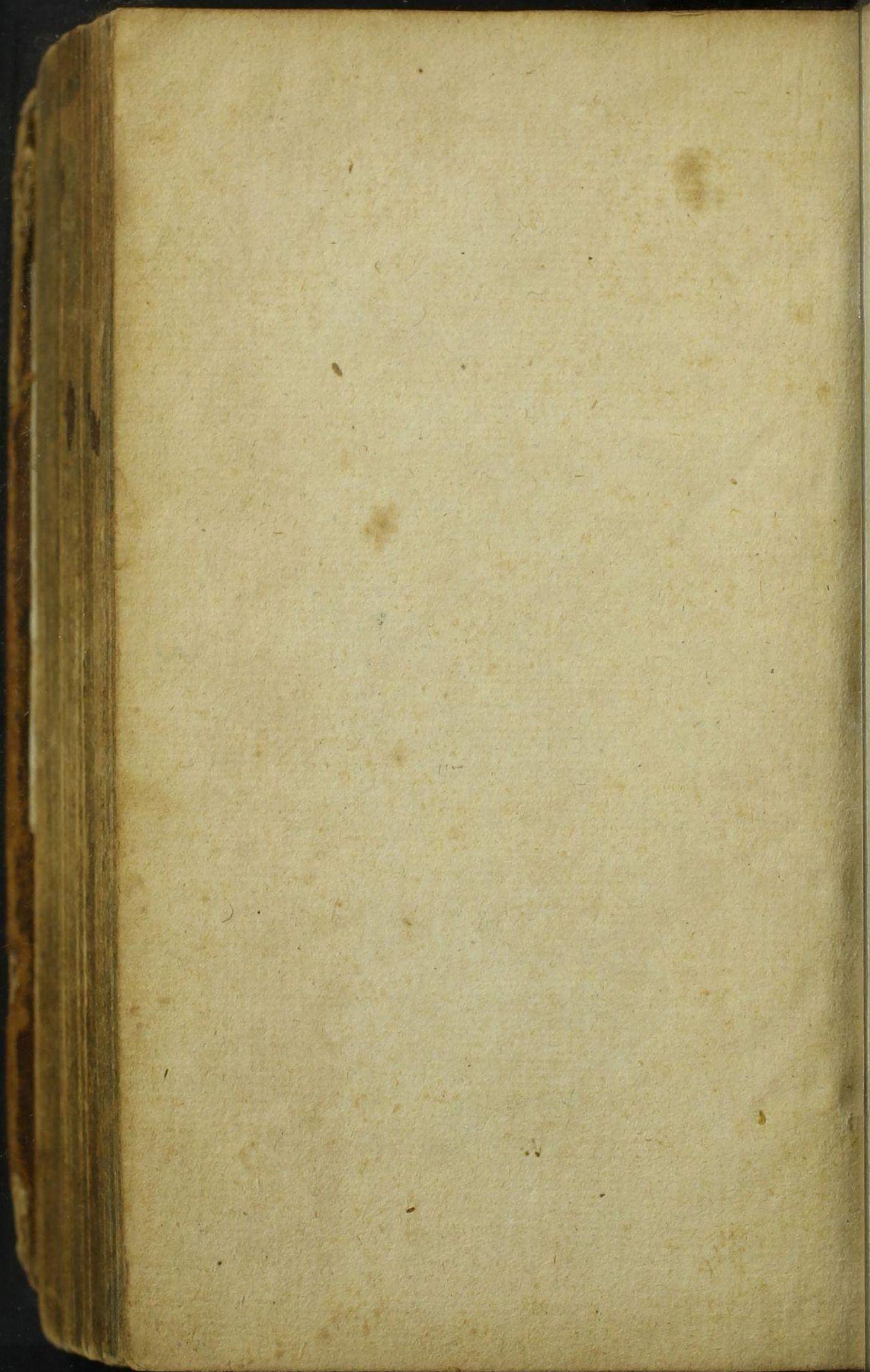
Voyez aussi l'avis de l'Éditeur.

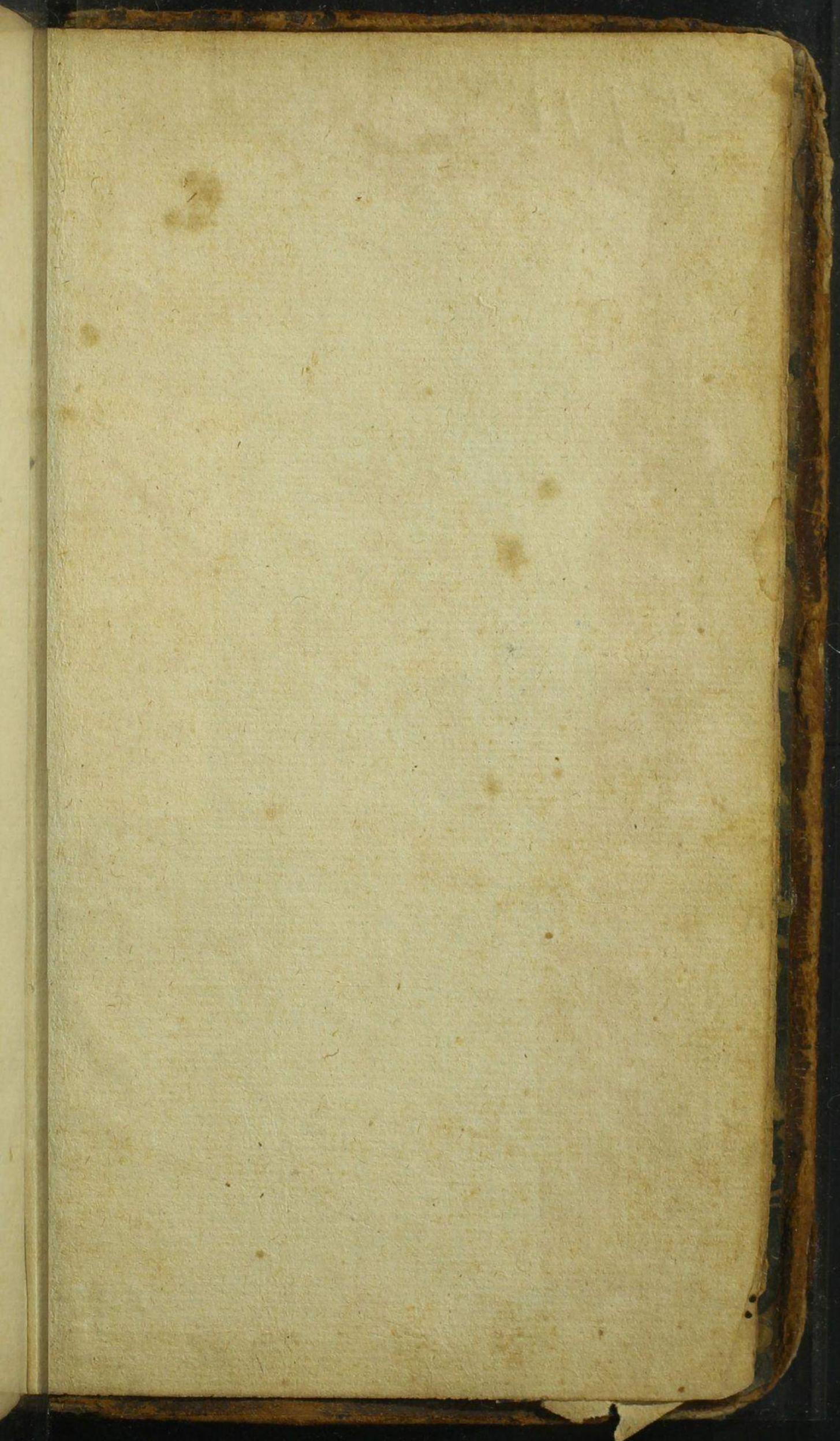
Fin de la Table des matieres.

rinaipe
4.
ux pro-
ca parti
nd que
rique
oyez
raillac,
né pour
contre
les Je-
n, la
ck à la
es. 106.
frere,
ctions
4. 1. 1.
horri-
nieres
ccene,
doctri-
pis de
es. Ses
l'ain.
sueat



3





FPM

008160
008161
008162
008163



